



Centre jeunesse
de Montréal
Institut universitaire



EN MARGE 12-17

Agence
de développement
de réseaux locaux
de services de santé
et de services sociaux

Québec
Montréal



Santé publique



LE PHÉNOMÈNE DE LA FUGUE À L'ADOLESCENCE

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT
ET D'INTERVENTION

Rédigé par :

Chantal Fredette, Conseillère clinique
à la Pratique de pointe «GANGS»
Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire

Daniel Plante, Intervenant communautaire
«Programme Parents en Marge de la Rue»
En Marge 12-17

- Mai 2004 -

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec, 2004
Bibliothèque nationale du Canada, 2004
ISBN 2-89218-159-3

© Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire, 2004
Tous droits réservés

Distribué par la bibliothèque du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire
Téléphone : (514) 896-3396; Télécopieur : (514) 896-3483
Courriel : bibliotheque@cjm-iu.qc.ca



«Emmuré dans nos préjugés, sera-t-il capable d'avancer?»
FLC, mère
«Parents En Marge de la Rue», mai 2003

Les remerciements

Nous désirons remercier tout particulièrement madame **Lise Durocher**, conseillère à la Direction des services professionnels et de la recherche, qui a coordonné le projet ***Le phénomène de la fugue à l'adolescence : guide d'accompagnement et d'intervention*** et qui a, de plus, contribué à l'élaboration et à la bonification du présent guide.

Nous tenons également à remercier trois personnes qui ont contribué à l'élaboration et à la bonification de ce guide :

- **Nathalie Beranek**, chef de service, Direction des services de réadaptation à l'enfance et aux adolescentes du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire
- **Annie Dion**, directrice, En Marge 12-17
- **Janick Legouadec**, éducatrice, Direction des services de réadaptation à l'enfance et aux adolescentes du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire

Nous voulons aussi remercier nos collaborateurs pour leurs précieux conseils et commentaires :

- **Monique Achim**, directrice, Direction des services de réadaptation à l'enfance et aux adolescentes du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire
- **Nathalie Bibeau**, chef de service, Direction de la protection de la jeunesse du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire
- **Anne Boutin**, intervenante communautaire, En Marge 12-17
- **François Chagnon**, conseiller, Direction des services professionnels et de la recherche du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire.
- **Ronald Chartrand**, directeur, Direction des services de réadaptation aux adolescents du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire
- **Évelyne Fleury**, personne-ressource, Direction des services professionnels et de la recherche du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire
- **Anne Lauzon**, adjointe, Direction des services de réadaptation à l'enfance et aux adolescentes du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire
- **Francine L'Écuyer**, secrétaire administrative, Bureau des communications du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire
- **Sylvain Pelletier**, personne-ressource, Direction des services professionnels et de la recherche du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire
- **Élise Roy**, médecin, Direction de la santé publique de Montréal

La réalisation, l'impression et la reproduction de ce guide ont été financées en partie par les budgets des priorités régionales en promotion / prévention de la Direction de la santé publique de Montréal.

La table des matières

LES REMERCIEMENTS	4
LA TABLE DES MATIÈRES	5
LA PRÉSENTATION DU GUIDE	8
Le préambule	8
Le guide... pour qui et pourquoi?	9
Qui utilise le guide?	9
Dans quel but?	9
1^{ÈRE} PARTIE : LES FUGUES, LES FUGUEURS ET LEURS ACTIVITÉS	10
Les fugues et les fugueurs	10
La définition de la fugue	10
Les facteurs explicatifs de la fugue	11
Le sens de la fugue	12
Les motivations du passage à l'acte de fugue	13
Les éléments déclencheurs du passage à l'acte de fugue	15
Les stratégies de départ des fugueurs	16
Quelques signes avant-coureurs de la fugue	17
Les types de fugues	17
Les activités associées au phénomène de la fugue et pistes d'action	19
Le phénomène des gangs et les problématiques connexes	20
La prostitution juvénile et les problématiques connexes	24
En cas d'abus sexuels...	26
L'usage et l'abus de drogues et les problématiques connexes	27

La table des matières (suite...)

2^{ÈME} PARTIE : L'ACCOMPAGNEMENT ET L'INTERVENTION	29
Les attitudes de l'accompagnateur	29
Les parents : des alliés à ne pas négliger	29
À la recherche du sens de la fugue : les pistes d'action à privilégier	30
À la recherche des motivations, des éléments déclencheurs et des signes avant-coureurs de la fugue : les pistes d'action à privilégier	31
La prévention de la fugue	35
L'analyse de la situation et quelques pistes d'action	35
Le moment de la fugue	38
Le protocole sur la collaboration entre le SPVM et le CJM-IU en cas de fugue ou de disparition	38
La préparation du groupe de pairs face à la fugue	39
Que faire lorsque le jeune vous téléphone?	39
Les pistes d'action à privilégier selon le processus du vécu de fugue	40
Le retour de fugue	42
Les modalités d'intervention suite au retour de fugue : trois étapes à préconiser	42
L'utilisation de l'unité d'arrêt d'agir lors du retour de fugue	45
Le retour de fugue et ses particularités	46
La fugue répétitive	47
Des recommandations face à la répétition de la fugue	47
UNE CONCLUSION	48
LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	49
LES ANNEXES	53
Annexe 1 - Protocole sur la collaboration en cas de fugue ou de disparition	53
Annexe 2 - Quelques ressources	63
Annexe 3 - Quelques ressources en cas d'abus sexuels	64

NOTE AUX LECTEURS

Afin d'alléger le texte, la forme masculine est utilisée dans le document et désigne aussi bien les femmes que les hommes. Les termes « jeunes » et « adolescents » sont utilisés indistinctement, référant tout les deux aux personnes âgées de 12 ans et plus.

L'information est parfois reprise d'une section à une autre du document afin d'en faciliter la lecture et la compréhension.

LA PRÉSENTATION DU GUIDE

LE PRÉAMBULE

Le projet d'élaboration d'un guide d'accompagnement et d'intervention concernant le phénomène de la fugue à l'adolescence tire ses origines des réflexions faites, au cours de l'année 2000, par l'équipe d'intervenants du service d'arrêt d'agir «Le Boréal»¹ de la Direction des services de réadaptation à l'enfance et aux adolescentes (DSREA) du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire (CJM-IU)². Ces derniers ainsi que leurs collègues des autres services cliniques de la DSREA du CJM-IU manifestent, d'une part, le besoin de mieux connaître et comprendre le phénomène de la fugue et les conduites concomitantes et, d'autre part, celui de définir le mode d'accompagnement à privilégier auprès des adolescentes fugueuses ou à risque de le devenir. De par leur histoire de vie personnelle et sociale, ces jeunes filles adoptent souvent des conduites pouvant compromettre leur sécurité et leur développement (activités de gangs, activités liées au marché du sexe, abus d'alcool et de drogues...).

Parallèlement, le Programme d'action communautaire (PAC³) en prévention des ITS/VIH et des problématiques connexes (pratiques sexuelles à risque, violence dans les relations amoureuses, grossesse précoce...) du CJM-IU, financé en partie par les budgets des priorités régionales en promotion/prévention de la Direction de la santé publique de Montréal, tente par ses projets de prévention de rejoindre les jeunes, garçons et filles, ayant des conduites à risque au niveau de la sexualité et de la consommation d'alcool et d'autres drogues. Les fugueurs impliqués dans des activités de prostitution étant considérés comme un groupe à risque très élevé notamment d'infection au VIH, le développement d'un guide d'accompagnement et d'intervention visant la prévention des fugues répétitives et les conduites à risque s'inscrit donc au nombre des projets du PAC. Ce projet est donc l'aboutissement d'une étroite collaboration entre le CJM-IU, plus particulièrement les équipes «Partenariat-réseau», de la Direction des services professionnels et de la recherche, de la Pratique de pointe GANGS et de l'organisme communautaire En Marge 12-17⁴ reconnu pour son expertise en matière des phénomènes de la fugue et de la dynamique de la rue.

- 1 Situé au Site Dominique-Savio-Mainbourg, le «Boréal» offre des services aux adolescentes âgées entre 12 et 18 ans dont la démarche de réadaptation est ponctuellement compromise (dangerosité pour soi ou autrui, situation de crise temporaire, échec des mesures d'aide régulières...) au sein de leur milieu régulier de dispensation de services. L'objectif du programme d'arrêt d'agir est de prévenir la détérioration de la situation dans un contexte d'encadrement sécuritaire.
- 2 En vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, de la Loi sur la protection de la jeunesse, de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (anciennement désignée la Loi sur les jeunes contrevenants), ainsi que des dispositions du Code civil relatives à l'adoption et à la médiation familiale, le Centre jeunesse de Montréal, désigné Institut universitaire, est 1) garant de la protection des jeunes dont la sécurité ou le développement est compromis, 2) aide les jeunes et les jeunes mères qui connaissent des difficultés graves d'adaptation à retrouver les capacités et l'équilibre nécessaires pour fonctionner dans leur milieu et 3) accompagne les jeunes qui commettent des délits afin qu'ils mettent fin à leurs comportements et qu'ils ne représentent plus un danger ni pour la société ni pour eux-mêmes.
- 3 Depuis 1996, différents projets issus des priorités régionales en promotion/prévention de la Direction de la santé publique de Montréal concernant la prévention des infections transmises sexuellement (ITS) et les problématiques connexes ont été développés en partenariat avec différents milieux institutionnels et communautaires (Programme d'éducation sexuelle, Guide de réflexion et d'intégration de la dimension de la sexualité dans l'intervention, Usage et abus de drogues : guide d'accompagnement et d'intervention, La prostitution juvénile par les gangs : guide d'animation et d'accompagnement de la bande dessinée «Le silence de Cendrillon»...).
- 4 Fondé en 1992 et reconnu en 1995 comme un organisme communautaire sans but lucratif, «En Marge 12-17» offre des services de travail de rue, d'accueil de jour et de nuit, d'hébergement et d'accompagnement aux jeunes mineurs (et à leurs parents), garçons et filles, âgés entre 12 et 17 ans se retrouvant dans la rue, en fugue et plus ou moins ancrés dans le mode de vie de la rue.

LE GUIDE... POUR QUI ET POURQUOI?

QUI UTILISE LE GUIDE?

Le guide d'accompagnement et d'intervention concernant le phénomène de la fugue à l'adolescence s'adresse aux intervenants du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire (CJM-IU)⁵.

DANS QUEL BUT?

Le but du guide d'accompagnement et d'intervention est de permettre aux intervenants de mieux comprendre le phénomène de la fugue à l'adolescence et, conséquemment, de mieux accompagner et intervenir auprès des jeunes qui en font l'expérience.

LES OBJECTIFS?

Le guide d'accompagnement et d'intervention concernant le phénomène de la fugue à l'adolescence vise donc à permettre aux intervenants de :

1. Développer une vision partagée quant à la compréhension du phénomène de la fugue;
2. Acquérir un langage commun et des attitudes cohérentes eu égard au phénomène de la fugue;
3. Identifier les facteurs de risque et de protection relatifs au passage à l'acte de fugue;
4. Comprendre les processus conduisant à l'acte de fugue et le sens que prend celui-ci dans la trajectoire de vie des jeunes;
5. Identifier les bienfaits et les méfaits associés au phénomène de la fugue;
6. Identifier les conduites associées au phénomène de la fugue pouvant menacer la santé, la sécurité et l'intégrité des jeunes fugueurs;
7. Identifier des pistes et des moyens d'accompagnement et d'intervention auprès des jeunes faisant l'expérience de la fugue;
8. Connaître les outils et les ressources utiles et pertinentes à l'accompagnement et l'intervention auprès des jeunes fugueurs, ou à risque de le devenir, et de leur famille.

Les stratégies d'action proposées dans le présent guide s'adressent d'abord aux adolescents fugueurs et à risque de l'être. Toutefois, compte tenu que les parents sont les premiers responsables de leur enfant, il importe de les impliquer tout au long de la démarche d'accompagnement et d'intervention effectuée à l'égard de leur adolescent et de leur offrir le support nécessaire. En complémentarité aux services offerts par les intervenants du CJM-IU, il est possible que certains parents nécessitent un soutien plus spécifique concernant le vécu de fugue de leur enfant. À cet effet, référez-vous à la ressource « En Marge 12-17 » offrant notamment des services d'intervention et de consultation pour les parents de jeunes fugueurs. Pour rejoindre un intervenant, téléphonez au 514-849-5632.

⁵ Bien que le présent guide ait été conçu d'abord pour les intervenants du CJM-IU, il s'avère un document de référence fort pertinent pour tous les intervenants oeuvrant auprès des jeunes et de leur famille.

1^{ÈRE} PARTIE

LES FUGUES, LES FUGUEURS ET LEURS ACTIVITÉS

Les fugues et les fugueurs

LA DÉFINITION DE LA FUGUE

Il existe plusieurs définitions du comportement de fugue. Celle retenue est sans doute la définition qui fait le plus l'unanimité chez les experts (Hanigan, 1997; Impe et Lefebvre, 1981), soit :

«... le fait pour un mineur de quitter volontairement le domicile familial ou tout autre milieu de garde (famille d'accueil, foyer de groupe, centre de réadaptation...) sans l'autorisation de la personne qui assure sa garde et ce, pour au moins une nuit.»

Selon Hanigan (1997), la fugue se caractérise donc par trois éléments importants :

1. *Le caractère volontaire du départ;*
2. *L'absence d'autorisation du parent ou de la personne qui en tient lieu;*
3. *La durée de l'absence qui inclut au moins une nuit.*

Toutefois, selon les procédures du CJM-IU, il ne faut pas attendre un délai incluant au moins une nuit avant de déclarer la fugue d'un usager. La déclaration d'une fugue doit être faite dans les délais les plus brefs, soit dans les trois heures suivant celle-ci et ne doit pas excéder un maximum de six heures.

Bien que la fugue ne constitue pas un délit⁶, la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) prévoit que la sécurité ou le développement d'un jeune peut être compromis s'il quitte sans autorisation son propre foyer, une famille d'accueil ou une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre de réadaptation ou un centre hospitalier (art. 38 (1) LPJ), ce qui peut donc justifier une mesure de protection. Par ailleurs, le Code civil du Québec prévoit qu'un mineur ne peut quitter la demeure familiale ou tout autre lieu dûment reconnu comme son milieu de garde sans le consentement du titulaire de l'autorité parentale (Hanigan, 1997). Ainsi, ces dispositions législatives justifient légalement, d'une part, l'intervention policière visant à retrouver le jeune et à le ramener au domicile familial ou au milieu qui assume sa garde (famille d'accueil, foyer de groupe, centre de réadaptation...) et, d'autre part, des mesures de protection émises par le directeur de la protection de la jeunesse (DPJ).

⁶ Il est important de ne pas confondre «fugue» et «évasion». L'évasion est le fait, pour un adulte confié aux services correctionnels ou un mineur confié à un centre de réadaptation en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), d'échapper à une garde légale ou, sans excuse légitime, de se trouver en liberté avant l'expiration de la période de garde pour laquelle il a été condamné (art. 149(3) du Code criminel canadien).

LES FACTEURS EXPLICATIFS DE LA FUGUE

Qu'elle soit un geste spontané ou une action planifiée, la fugue découle de circonstances qui sont tout aussi nombreuses et variées qu'il existe de fugeurs. Un nombre important d'éléments peut donc être mis en cause dans l'explication du phénomène de la fugue à l'adolescence. Ce n'est cependant pas un facteur spécifique qui explique le comportement de fugue, mais une accumulation des facteurs de risque⁷ au plan personnel et social (illustrés au tableau 1) qui, en interaction les uns avec les autres, rendent un jeune plus vulnérable qu'un autre au passage à l'acte de fugue.

TABLEAU 1

PRÉSENTATION DES FACTEURS DE RISQUE AU PLAN PERSONNEL ET SOCIAL ASSOCIÉS AUX JEUNES FUGUEURS OU AUX JEUNES À RISQUE DE LE DEVENIR

CATÉGORIES DES FACTEURS DE RISQUE	FACTEURS DE RISQUE
INDIVIDU	<ul style="list-style-type: none"> ■ Faible estime de soi, isolement, détresse psychologique; ■ Stress face aux critiques ou à l'échec; ■ Sentiment d'injustice (d'être abusé, non respecté...); ■ Questionnement vis-à-vis de l'orientation sexuelle; ■ Méfiance à l'égard des figures d'autorité, besoin de liberté; ■ Abus sexuels⁸; ■ Fugues antérieures vécues positivement; ■ Troubles de comportement et délinquance précoces et persistants, consommation d'alcool et d'autres drogues.
FAMILLE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Isolement, conditions socioéconomiques précaires; ■ Désunification familiale ou liens étouffants; ■ Rejet ou abandon familial, nombreux conflits interpersonnels; ■ Placement précoce (en bas âge); ■ Nombreux placements et déplacements; ■ Violence ou négligence parentale.
ÉCOLE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Absentéisme scolaire; ■ Faibles résultats scolaires, échecs scolaires; ■ Étiquetage négatif par les professeurs; ■ Nombreux conflits interpersonnels.
PAIRS ET LOISIRS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présence de pairs fugeurs, oisiveté; ■ Exposition aux opportunités déviantes et délinquantes.
COMMUNAUTÉ	<ul style="list-style-type: none"> ■ Absence de rôles sociaux satisfaisants.

7 Les facteurs de risque ne sont toutefois pas exclusivement associés au comportement de fugue, mais aussi à d'autres conduites à risque (gangs, marché du sexe, abus de drogues...).

8 Selon la Direction de la santé publique (juillet 1996) de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, 35,6% de filles et 13,9% de garçons âgés entre 13 et 25 ans vivant l'expérience de la rue ont été abusés sexuellement par un membre de leur famille ou une personne en position d'autorité.

Certains experts, dont Impe et Lefebvre (1981), ont parallèlement tenté d'expliquer la fugue dite répétitive qui représenterait 70% des actes de fugue (Dion, 1999). Selon eux, les difficultés des parents à remplir leur rôle adéquatement et, de ce fait, la détérioration de la qualité des relations familiales peuvent conduire à la fugue. Il n'est pas rare alors que les organismes de contrôle social interviennent par des mesures de retrait de l'adolescent de son milieu. Dans ce contexte, l'adolescent qui refuse le placement peut choisir de fuguer afin d'être entendu. Face à la fugue, la réponse de l'institution est souvent répressive. L'escalade débute. Plus le jeune fugue, plus l'institution réprime, plus le jeune a le sentiment de ne pas être écouté, plus la fugue lui paraît justifiée. Ainsi, le vécu au cours de la fugue, les expériences liées à celle-ci, le contexte entourant le retour (non-volontaire, arrestation...) et l'escalade des interventions effectuées à ce moment s'avèrent déterminantes quant à la répétition ou non de l'acte de fugue (Bernier et coll., 1991).

Par ailleurs, certaines périodes de l'année influenceraient l'incidence des comportements de fugue, de sorte que la période estivale (printemps et été) et le mois succédant la rentrée scolaire (particulièrement chez les jeunes éprouvant des difficultés au plan académique) apparaissent comme critiques quant à l'augmentation du nombre de fugues (Clarke et Martin, 1975). Par ailleurs, les périodes de festivités (Festival de Jazz, Festival Juste pour Rire, La Carifesta, Le Grand Prix, La fête de la Fierté gaie...) s'avèrent également critiques quant aux risques de fugue chez les jeunes, particulièrement chez ceux impliqués dans des activités de prostitution liées au marché du sexe.

LE SENS DE LA FUGUE

Peu de jeunes, garçons et filles, fuguent pour le seul et unique plaisir de fuguer. La fugue répond généralement aux différents besoins fondamentaux de liberté, de valorisation, d'expérimentation, de fuite, de contestation, de recherche d'identité ou d'autonomie chez les jeunes. La conduite de fugue, qu'elle soit planifiée ou non, exprime toujours un message qui n'est cependant pas toujours clair à comprendre dans un premier temps. L'adolescent, confus face aux émotions générées par certaines situations (échec, conflit...) auxquelles il est confronté, peut parfois présenter des difficultés à exprimer celles-ci (peur, colère, tristesse...) et peut alors choisir la fugue comme moyen de le faire. Autrement dit, le jeune agit ce qu'il souhaite exprimer, à défaut de moyens et de mots pour le faire!

Le défi pour l'intervenant est alors de saisir le message sous-jacent à la fugue qui sert souvent d'échappatoire pour le jeune qui ne se considère pas en mesure de faire face, dans l'instant présent, à ses difficultés, soit parce que :

- Il estime trop difficile d'exprimer et/ou de négocier ses difficultés;
- Il amplifie les tourments générés par ses difficultés plus qu'ils ne devraient l'être en réalité et a peur des réactions des membres de son entourage (famille, intervenants, pairs...);
- Il souhaite se donner le temps de réfléchir à ses difficultés;
- Il est confus vis-à-vis le malaise qu'il vit et même vis-à-vis les motifs qui le poussent à fuguer.

Bien que la fugue soit, de façon contemporaine, analysée dans sa dimension fonctionnelle et psychosociale puisque souvent révélatrice de conflits interpersonnels entre l'adolescent et son entourage, il importe de ne pas négliger le fait qu'elle puisse également signaler des troubles de santé mentale et être, dans certains cas, associée aux réactions et aux conduites suicidaires. Le cas échéant, référez-vous au « Protocole d'intervention en situation de problématique suicidaire dans les centres jeunesse ».

LES MOTIVATIONS DU PASSAGE À L'ACTE DE FUGUE

Bien souvent avant le passage à l'acte de fugue, le jeune, garçon et fille, a adressé plusieurs messages aux personnes de son entourage qui, pour diverses raisons, n'ont pas été compris ou du moins répondus. Les motivations du passage à l'acte de la fugue, qu'elle soit exécutée du milieu familial ou institutionnel, peuvent être regroupées en cinq catégories, illustrées au tableau 2, se manifestant seules ou en combinaison.

TABLEAU 2
PRÉSENTATION DES CATÉGORIES DE MOTIVATIONS DU PASSAGE À L'ACTE DE FUGUE

CATÉGORIES DE MOTIVATIONS	DESCRIPTION DES MOTIVATIONS DU PASSAGE À L'ACTE DE FUGUE
ACTE DE RÉVOLTE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Opposition aux adultes (parents ou intervenants), à l'autorité; ■ Vérification des limites des adultes et de l'autorité.
RECHERCHE D'AUTONOMIE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vérification de la capacité de se débrouiller seul, de se prouver qu'il est capable de se prendre en main; ■ Façon de mieux se connaître, de développer son identité et de prouver quelque chose à son entourage (famille, pairs, intervenants...)⁹.
DÉSIR DE CHANGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> ■ Insatisfaction de sa situation à l'école, à la maison ou dans un autre milieu de garde (famille d'accueil, foyer de groupe, centre de réadaptation...); ■ Confrontation à une situation insatisfaisante ou difficile à assumer; ■ Expérimentation d'un nouveau mode de vie.
RECHERCHE DE SOLUTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion d'un conflit et résolution d'un problème; ■ Malaises vis-à-vis son orientation sexuelle; ■ Désir d'inciter l'adulte à réfléchir au problème.
CROYANCE D'UN MEILLEUR BIEN-ÊTRE AILLEURS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Attrait envers un nouveau milieu de vie; ■ Insatisfaction perpétuelle du milieu de vie présent (souhaite toujours être ailleurs...); ■ Vérification des perceptions, de la croyance «que le gazon est plus vert chez le voisin».

⁹ Par exemple, certains jeunes pris en charge par les centres jeunesse peuvent désirer prouver aux intervenants qu'ils sont en mesure d'être à l'extérieur du milieu de garde sans «faire de conneries».

LES MOTIVATIONS DU PASSAGE À L'ACTE DE FUGUE DU MILIEU INSTITUTIONNEL¹⁰

Un certain nombre de motivations au passage à l'acte de fugue peut, par contre, être spécifiquement associées au vécu en milieu institutionnel. Par exemple, le taux de fugues des milieux de réadaptation peut être influencé par les nouvelles admissions dans les différents services de même que par la période des vacances des intervenants. Ces éléments semblent en effet influencer sur le degré d'anxiété des jeunes plus sensibles aux changements qui choisissent conséquemment la fugue comme moyen pour éviter d'affronter ces situations de stress. De plus, les premières semaines d'admission d'un adolescent, qui par son histoire personnelle et sociale présente dès lors des risques de fuguer ainsi que l'absence de visite des parents, s'avèrent critiques. Dans ces contextes, la fugue peut devenir une forme de manifestation et/ou de négociation des insatisfactions vécues lors du placement ou un moyen de pression visant à modifier les conditions de vie de placement. Plus précisément, les motivations du passage à l'acte de fugue d'un milieu institutionnel sont généralement liées aux :

PERCEPTIONS VIS-À-VIS DU PLACEMENT EN MILIEU INSTITUTIONNEL

■ L'historique et la durée des placements

- ✓ Certains jeunes associent le nombre élevé d'années de placement à un sentiment de stagnation plutôt qu'à un changement de situation ayant justifié la mesure de protection.

■ L'aspect restrictif du milieu institutionnel

■ L'aseptisation du milieu de vie (sentiment de vie artificielle)

PERCEPTION VIS-À-VIS DES RELATIONS INTERPERSONNELLES EN MILIEU INSTITUTIONNEL

■ Les relations avec les intervenants du milieu institutionnel

- ✓ Opposition à l'autorité;
- ✓ Conflits vécus difficilement et affectant, de part et d'autre, le lien de confiance;
- ✓ Sentiment d'être incompris;
- ✓ Changement de personnel.

■ Les relations avec les pairs du milieu institutionnel

- ✓ Conflits vécus difficilement et affectant, de part et d'autre, le lien de confiance;
- ✓ Peur d'être rejeté, rôle de bouc émissaire;
- ✓ Sentiment d'être différent des autres, absence d'identification au groupe.

■ Les relations familiales

- ✓ Absence de visite ou de contact téléphonique, restriction de contacts;
- ✓ Promesses des parents non-respectées;
- ✓ Conflits vécus difficilement et affectant, de part et d'autre, le lien de confiance;
- ✓ Conflit de loyauté vis-à-vis des relations avec les parents et les intervenants.

■ Les relations amoureuses

- ✓ Absence de visite de l'amoureux ou de l'amoureuse, restriction de contacts;
- ✓ Peur du rejet;
- ✓ Conflits vécus difficilement et affectant, de part et d'autre, le lien de confiance;
- ✓ Questionnements vis-à-vis l'orientation sexuelle;
- ✓ Relations amoureuses et sexuelles secrètes entretenues entre les pairs hébergés au sein d'une même unité de vie.

¹⁰ Inspirées des résultats d'une étude qualitative menée par Dion (1999) auprès d'une cohorte de fugueurs répétitifs âgés entre 14 et 17 ans et hébergés en centre de réadaptation des centres jeunesse de Montréal et de Laval en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse.

LES ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS DU PASSAGE À L'ACTE DE FUGUE

Les émotions vécues par le jeune, garçon et fille, sont souvent des déclencheurs du passage à l'acte de fugue. Des émotions intenses, telles l'angoisse, l'anxiété et le stress, peuvent en effet être difficiles à gérer pour certains adolescents. La fugue peut donc devenir un moyen d'atténuer ces émotions. Bien que la fugue ne réduise que de façon temporaire les malaises générés par ces émotions, elle peut toutefois s'avérer un déclencheur à la mobilisation non seulement du jeune lui-même mais aussi, sinon surtout, des adultes qui l'entourent (parents, intervenants...). Compte tenu de la fragilité émotive de certains jeunes, le processus de fugue peut être déclenché par un incident ou un contexte qui, pour la majorité, peut apparaître bénin, voire anodin, mais qui s'avère pour ceux-ci un obstacle trop difficile à affronter. Les éléments déclencheurs d'émotions intenses et, conséquemment, du passage à l'acte de fugue du milieu familial ou institutionnel peuvent être d'ordre cognitif, comportemental et contextuel (illustrés au tableau 3).

TABLEAU 3
PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS DU PASSAGE À L'ACTE DE FUGUE¹¹

CATÉGORIES DES ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS	DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS DE LA FUGUE DU MILIEU FAMILIAL	DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS DE LA FUGUE DU MILIEU INSTITUTIONNEL
COGNITIF / ÉMOTIF	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sentiment de culpabilité suite à une erreur commise et peur des conséquences; ■ Sentiment d'injustice subie, d'être incompris; ■ Sentiment de rejet, d'abandon. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Souhait de participer à un événement à l'extérieur de l'institution (fête...); ■ Sentiment d'injustice subie, d'être incompris; ■ Sentiment de ne pas être à sa place; ■ Souhait de protéger un membre de la fratrie en fugue; ■ Besoin de retrouver son groupe d'appartenance.
COMPORTEMENTAL	<ul style="list-style-type: none"> ■ Difficultés relationnelles (querelles, conflits...) avec l'un ou les deux parents ou un membre de la fratrie; ■ Consommation de drogues; ■ Interdiction de contacts ou refus de sortie (fête...); ■ Pression des pairs. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Opposition au placement; ■ Difficultés relationnelles (querelles, conflits...) avec un ou des intervenants ou un ou des pairs; ■ Consommation de drogues; ■ Interdiction de contacts ou refus de sortie (fête...); ■ Piètre performance à une activité; ■ Refus de la réalisation d'un projet; ■ Pression des pairs fugueurs.
CONTEXTUEL	<ul style="list-style-type: none"> ■ Situation anxio-gène ou insatisfaisante; ■ Règles de vie et encadrement stricts ou absence de règles et d'encadrement; ■ Punitives sévères, exagérément répressives; ■ Présence de violence ou de négligence; ■ Absence de l'un des deux parents; ■ Perte de liens significatifs (départ d'un proche, séparation parentale, mortalité...); ■ Déménagement. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Situation anxio-gène ou insatisfaisante; ■ Cohabitation trop lourde au sein des services (promiscuité, engorgement...); ■ Changement de services, déplacement d'un milieu de garde à un autre¹², prolongation d'une ordonnance; ■ Départ d'un pair; ■ Absence de visite des parents; ■ Assujettissement à des sanctions (sorties provisoires non-autorisées...); ■ Règles de vie strictes; ■ Fin de l'ordonnance à l'âge de la majorité¹³; ■ Changement d'intervenants.

11 Les catégories ne sont pas mutuellement exclusives. Ainsi, un élément déclencheur de la fugue du milieu institutionnel peut s'avérer tout autant un élément déclencheur de la fugue du milieu familial, vice et versa.

12 Par exemple, certains jeunes en attente d'un appartement supervisé peuvent avoir peur ou avoir de la difficulté à assumer le délai avant de s'y rendre.

13 Pour certains jeunes, l'atteinte de l'âge de la majorité (18 ans) peut s'avérer extrêmement anxio-gène. La rupture des liens avec le milieu de garde peut être beaucoup trop douloureuse à vivre, de sorte que certains préféreraient la fuite plutôt qu'un départ « par la grande porte ».

LES STRATÉGIES DE DÉPART DES FUGUEURS

Le passage à l'acte de la fugue est normalement précédé d'un dilemme. Le jeune est en effet ambivalent vis-à-vis de son désir de fuguer, notamment parce qu'il résiste à agir la rupture avec son milieu de vie qu'implique nécessairement l'acte de fugue. Généralement, le degré d'ambivalence est proportionnel à la qualité des relations qu'entretient le jeune avec son entourage (famille, pairs, intervenants...). Ainsi, plus les liens sont forts, plus il sera difficile pour l'adolescent de passer à l'acte. Inversement, plus les liens sont faibles, plus il sera facile pour l'adolescent de mettre à exécution sa fugue. Bien que le passage à l'acte de fugue puisse souvent être imprévisible, trois stratégies de départ, illustrées au tableau 4, peuvent être distinguées¹⁴.

TABLEAU 4
PRÉSENTATION DES STRATÉGIES DE DÉPART

STRATÉGIES DE DÉPART	DESCRIPTION
ABSENCE D'ANTICIPATION	Le passage à l'acte de la fugue est une réponse immédiate, spontanée, non-réfléchie, à un conflit (une réaction impulsive à un événement conflictuel).
ANTICIPATION¹⁵ ET OPPORTUNITÉS	Le jeune, particulièrement celui hébergé en milieu institutionnel, profite de circonstances particulières (sorties...) pour passer à l'acte de fugue. La fugue devient donc possible puisque le jeune, en attente de fuguer, est confronté à une opportunité particulière lui permettant d'agir la fugue. Le jeune anticipe la fugue, mais n'est pas un acteur proactif dans la stratégie mise en place pour l'agir. Attendre le bon moment relève d'une anticipation plutôt que d'une organisation stratégique.
ORGANISATION DU PASSAGE À L'ACTE DE FUGUE	Depuis plusieurs jours, le jeune anticipe, seul ou avec des complices, la fugue, l'organise et la planifie en élaborant des stratégies de départ précises, telles que tenter de déjouer ou de tromper la surveillance des adultes (parents ou intervenants) ou obtenir la confiance de ceux-ci dans la construction d'un scénario plausible (par exemple, manifester le besoin de se rendre dans un centre hospitalier et profiter de cette occasion pour fuir...).

¹⁴ Tiré des révélations des adolescents rencontrés dans le cadre de l'étude qualitative menée par Dion (1999).

¹⁵ Même si un jeune planifie et organise un passage à l'acte de fugue, il est possible que celui-ci ne soit pas agi. En effet, un changement dans la situation sous-jacente le désir de fuguer peut remettre en question le départ du jeune.

QUELQUES SIGNES AVANT-COUREURS DE LA FUGUE

Qu'elle soit spontanée ou planifiée, la fugue est une réponse à une insatisfaction perçue ou vécue par le jeune. L'intervenant doit donc être attentif aux changements d'humeur et aux comportements inhabituels chez le jeune, garçon ou fille, puisque ceux-ci peuvent être des indicateurs d'un passage à l'acte de fugue éventuel.

- Le jeune est plus nerveux et agité;
- Le jeune se conforme aux règles de vie du milieu plus qu'à l'habitude;
- Le jeune est davantage isolé et ne cherche pas le contact avec les adultes (parents ou intervenants);
- Le jeune refuse toute forme de communication;
- Le jeune verbalise son désir de partir, de vivre ailleurs, d'être libre;
- Le jeune verbalise son insatisfaction vis-à-vis son milieu de vie (famille ou autre) ou ses relations avec son entourage (famille, intervenants, pairs...);
- Le jeune entretient des secrets (complicité avec pairs, secrets vis-à-vis ses contacts téléphoniques...);
- Des objets du jeune disparaissent du milieu de vie (préparation de bagages...);
- Le jeune menace de fuguer;
- Etc.

LES TYPES DE FUGUES

Enfin, il existe différents types de fugues, tel qu'illustrés au tableau 5 à la page suivante, qui peuvent être, soit d'une part réactives et spontanées (réaction de fugue¹⁶), soit d'autre part réfléchies et planifiées (conduite de fugue¹⁷). La typologie proposée peut s'avérer un outil fort intéressant et pertinent quant à l'identification des jeunes, garçons et filles, fugeurs ou à risque de le devenir. Elle peut en fait permettre aux intervenants de mieux comprendre les comportements de fugues, d'adapter et de personnaliser leurs interventions aux différents types de fugeurs et de faciliter la prévention de la récurrence en identifiant, avec les adolescents, les alternatives à la fugue comme réponses à leurs besoins.

¹⁶ La fugue est une réaction spontanée et non-planifiée à un élément déclencheur, généralement un conflit d'ordre interpersonnel.

¹⁷ La fugue est une manifestation réfléchie qui s'inscrit dans une recherche d'adaptation et est le résultat d'une nouvelle orientation de vie souhaitée par l'adolescent.

TABLEAU 5
PRÉSENTATION DES TYPES DE FUGUES¹⁸

TYPES DE FUGUES	DESCRIPTION DES TYPES DE FUGUES
FUGUE DE SURVIE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fuite d'un milieu violent, recherche d'adaptation et d'aide extérieure; ■ Fuite des dangers (abus, négligence...) présents au sein du noyau familial.
FUGUE ANOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Exposition à des modèles sociaux déviants ou criminels; ■ Concomitante à d'autres problèmes de comportement; ■ Désir d'échapper aux sanctions associées à la commission d'actes répréhensibles; ■ Opposition au placement; ■ Passe souvent inaperçue puisqu'elle s'inscrit dans le prolongement des allées et venues du jeune qui ne sont pas supervisées; ■ Place le jeune dans une position de grande vulnérabilité face à certaines conduites à risque (prostitution, abus d'alcool et de drogues, vente de stupéfiants, activités de gangs...).
FUGUE DE DÉTACHEMENT	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rejet ou abandon, situation de rupture émotive; ■ Sensation de vide intérieur propice à un engagement dans un mode de vie déviant; ■ Vérification du degré d'attachement des adultes.
FUGUE TEST	<ul style="list-style-type: none"> ■ Liée aux réorganisations du milieu, réaction à une séparation parentale; ■ Mise à l'épreuve des sentiments des adultes à l'égard du jeune, vérification du degré d'attachement.
FUGUE D'ÉMANCIPATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tentative d'échapper à l'emprise de l'autorité (fuite des conflits avec l'autorité); ■ Désir d'échapper aux conditions du milieu de vie (promiscuité...); ■ Désir de voyager, de découvrir d'autres lieux, de rencontrer de nouvelles personnes, de vivre de nouvelles expériences de vie...
FUGUE D'AUTOMISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ Désir de rompre avec l'adolescence, revendication des besoins de liberté et d'autonomie; ■ Besoin de se faire une place dans la société; ■ Milieu ne favorisant pas l'expression des besoins du jeune et fermé à la négociation; ■ Tentative d'échapper à un milieu très restrictif, voire étouffant vis-à-vis du développement de l'autonomie.
ANCRAGE DANS LA RUE¹⁹	<ul style="list-style-type: none"> ■ Milieu empreint de violence et de négligence, ne répond pas aux besoins physiques et de sécurité essentiels au développement de l'enfant²⁰; ■ Opposition et rejet des normes sociales; ■ Sentiment d'être un étranger dans sa propre famille (de ne pas être à sa place...); ■ Tentative d'échapper à de nombreux placements; ■ Choix d'un mode de vie nomade, du mode de vie de la rue.

18 Inspiré et adapté des typologies de fugues présentées dans l'étude de Dion (1999).

19 Ce sont généralement les fugues répétitives qui conduisent à l'ancrage dans la rue. Ce type de fugue est par ailleurs davantage le fait d'adolescents plus âgés (16-17 ans).

20 Les fugues de l'enfant sont rarement dénoncées aux autorités par les parents.

LES ACTIVITÉS ASSOCIÉES AU PHÉNOMÈNE DE LA FUGUE ET PISTES D'ACTION

Pour plusieurs jeunes, la fugue est l'occasion de faire l'expérience de diverses activités, certaines par plaisir, d'autres par nécessité (survie, protection...). À ce propos, il n'est pas rare que les fugeurs développent des stratégies d'adaptation afin de rendre leur passage dans la rue le moins pénible que possible. Le vol, l'usage de la violence, la consommation et le trafic de stupéfiants, l'usage de fausses identités et les activités liées au marché du sexe (prostitution²¹, danse nue, massages érotiques, pornographie...) sont au nombre des comportements relevant de ces stratégies. Les jeunes fugeurs ou à risque de le devenir peuvent donc être confrontés à divers phénomènes (gangs, délinquance, violence, toxicomanie, marché du sexe...) qui, à leur tour, peuvent être associés à un certain nombre de méfaits (troubles de l'alimentation, consommation et trafic de stupéfiants, abus physiques et sexuels, ITS²²/VIH²³, grossesse non-désirée...), mais également de bienfaits (plaisir, argent, appartenance, liberté, pouvoir, respect, amour, tendresse...). À ce propos, la fugue, bien qu'elle puisse comporter certains risques, crée un déséquilibre qui enclenche une crise au sein du milieu de vie du jeune et conduit généralement à des remises en question qui, à leur tour, peuvent susciter des changements plutôt positifs tant pour le jeune que son milieu. Cela dit, il convient 1) de sensibiliser les intervenants sur trois principaux phénomènes pouvant être associés à l'expérience de la fugue, soit ceux des gangs, de la prostitution juvénile et de l'usage et l'abus de drogues générant un certain nombre de bienfaits et de méfaits et, 2) par la même occasion, proposer quelques pistes d'action relatives à chacun des dits phénomènes afin de mieux accompagner les jeunes qui y sont confrontés.

Plusieurs projets développés au CJM-IU et issus du PAC traitent spécifiquement des thèmes présentés dans cette section. Pour plus de détails sur ces problématiques, consultez :

- Le Programme d'éducation sexuelle, rédigé par L. Durocher et M. Fortier (1999, Centre jeunesse de Montréal);
- Le Guide de réflexion et d'intégration de la dimension de la sexualité dans l'intervention, rédigé par L. Durocher et S. Young (Hiver 2000/2001, Centre jeunesse de Montréal);
- Le Guide d'animation et d'accompagnement de la bande dessinée «Le silence de Cendrillon» (prostitution juvénile par les gangs), rédigé par É. Fleury et C. Fredette (2002, Centre jeunesse de Montréal);
- Le Guide d'accompagnement et d'intervention : usage et abus de drogues, rédigé par L. Durocher, P. Desrosiers, S. Pelletier, et P. Trudeau-Leblanc, (Hiver 2000/2001, Centre jeunesse de Montréal).

Vous pouvez vous procurer ces outils à la bibliothèque du CJM-IU, soit par téléphone (514-896-3396) ou par télécopieur (514-896-3483).

21 Bien que très peu d'études y réfèrent, Garbarino et coll., (1986) affirment que le lien entre la fugue et la prostitution a déjà été clairement démontré.

22 Anciennement désignée MTS, ITS signifie «infections transmises sexuellement».

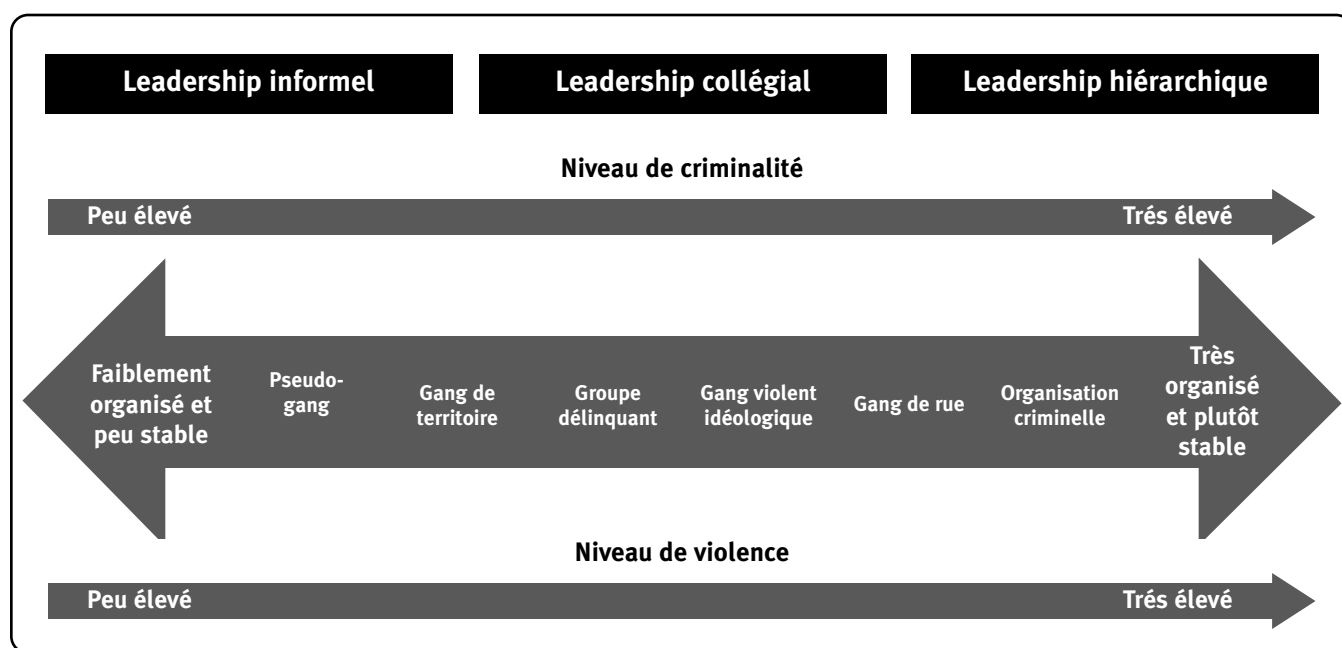
23 VIH signifie «virus d'immunodéficience humaine».

LE PHÉNOMÈNE DES GANGS ET LES PROBLÉMATIQUES CONNEXES

Il n'existe pas de définition communément admise des termes «gangs», «membres de gangs» et «activités de gangs». Entre la clique de jeunes expérimentant la délinquance et les organisations criminelles, il existe pourtant une panoplie de groupes très différents les uns des autres et dont le niveau d'organisation et de dangerosité varie largement. Il est donc préférable de travailler à partir d'une typologie (illustrée à la figure 1) tenant compte de cette variabilité et qui regroupe six catégories de gangs (Hébert et coll., 1997; Spergel, 1995) :

1. Les pseudo-gangs formés d'adolescents qui s'identifient à d'autres gangs plus organisés en imitant leurs comportements;
2. Les gangs de territoire formés d'adolescents préoccupés essentiellement par des questions de prestige et de protection;
3. Les groupes délinquants, composés surtout d'adolescents, qui se caractérisent par l'absence de structure et dont la criminalité est moins sérieuse que celle d'autres groupes plus organisés;
4. Les gangs violents à visée idéologique formés d'adolescents et de jeunes adultes engagés dans des activités à des fins idéologiques (Skin Head...);
5. Les gangs de rue formés d'adolescents et de jeunes adultes se livrant à des activités criminelles organisées autour d'une structure hiérarchique variable et dont le leadership est assumé en collégialité²⁴;
6. Les organisations criminelles, aussi nommées crime organisé, composées d'adultes formant des groupes stables, dont la structure hiérarchique est de type pyramidal²⁵, et menant des activités criminelles à des fins économiques.

FIGURE 1
REPRÉSENTATION D'UNE TYPOLOGIE DES GANGS



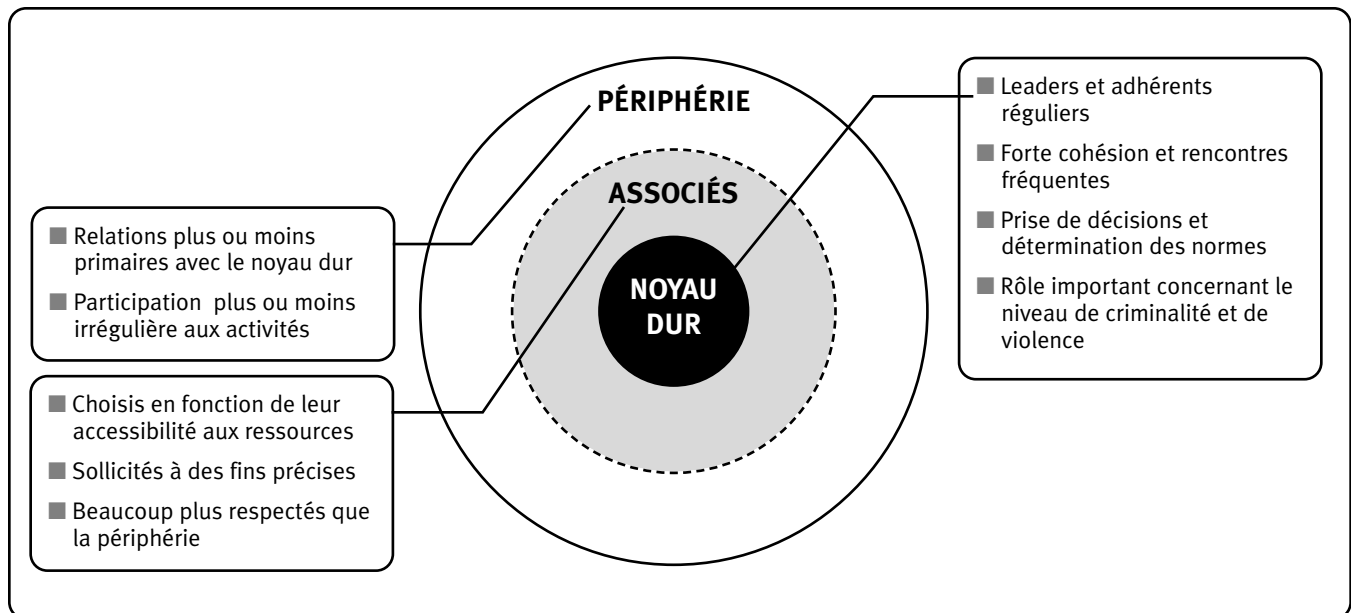
²⁴ Le leadership est assuré par plusieurs leaders revêtus des mêmes fonctions et des mêmes pouvoirs.

²⁵ Le leadership repose sur un individu, occupant la fonction supérieure de leader, dirigeant d'autres individus dont les fonctions et les pouvoirs sont classés selon un rapport de subordination et d'importance allant en décroissant (supérieur à inférieur).

LES GANGS ET LEURS MEMBRES

Parallèlement, le système hiérarchique (illustré à la figure 2) utilisé par les gangs plus organisés commande la participation de membres, majoritairement masculins âgés entre 12 et 30 ans, qui détiennent des statuts différents faisant appel à des rôles et des responsabilités variés. Les leaders et leurs lieutenants, considérés comme les membres influents formant le noyau dur du gang, doivent être distingués des autres membres formant la périphérie (associés, soldats, recrues...) dont la tâche consiste surtout à mettre à exécution les décisions prises par les précédents (Hébert et coll., 1997).

FIGURE 2
REPRÉSENTATION D'UNE TYPOLOGIE DES MEMBRES DE GANGS



Les caractéristiques des jeunes liés aux gangs ou à risque de l'être sont peu connues et les données disponibles sont contradictoires. La littérature permet tout au mieux d'identifier un certain nombre de facteurs de risque au plan personnel et social (illustrés au tableau 6 à la page suivante) qui, en interaction les uns avec les autres, s'accumulent au fil des ans, rendant certains jeunes plus vulnérables non seulement à devenir membres de gangs mais sinon tout autant témoins et victimes de leurs activités (Hébert et coll., 1997).

Les filles dans les gangs

Les rapports de genre sont très stéréotypés au sein des gangs. Les membres masculins considèrent généralement les filles comme des objets sexuels. Une distinction importante est néanmoins à faire entre les filles reconnues comme des membres de gangs et les filles qui serviront d'accessoires aux gangs. Alors que certaines filles détiennent des statuts et des responsabilités de plus en plus similaires (planification, organisation et réalisation des activités, recrutement...) à ceux des membres masculins, d'autres ne tiennent que des rôles auxiliaires (transport d'armes et de drogues, prostitution...). Obligées à se soumettre aux garçons, celles-ci ne participent qu'à la vie sociale du gang et ne possèdent ni le statut ni la reconnaissance généralement accordés aux membres de gangs (Fleury et Fredette, 2002).

TABLEAU 6**PRÉSENTATION DES FACTEURS DE RISQUE AU PLAN PERSONNEL ET SOCIAL DES JEUNES ASSOCIÉS À DES ACTIVITÉS DE GANGS OU À RISQUE DE L'ÊTRE²⁶**

CATÉGORIES DES FACTEURS DE RISQUE	DESCRIPTION DES FACTEURS DE RISQUE
INDIVIDU	<ul style="list-style-type: none"> ■ Faible estime de soi; ■ Présentation de soi dure et impitoyable; ■ Aventurisme et sensations fortes, sentiment d'impunité et de toute-puissance; ■ Difficultés à rencontrer les exigences sociales; ■ Méfiance à l'égard des figures d'autorité; ■ Délinquance, violence et troubles de comportement précoces.
FAMILLE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conditions de vie précaires (pauvreté, stress économique, isolement...); ■ Éducation des enfants assumée par un seul parent, généralement la mère; ■ Désunification familiale (placement, séparation parentale ou temporaire d'au moins un membre de la famille lors de l'immigration...); ■ Inconsistance dans l'exercice de la discipline où la restriction, exagérément répressive, et la permissivité se côtoient; ■ Peu d'encadrement et de contrôle de la part des parents concernant les pairs et les lieux fréquentés par les enfants; ■ Violence et négligence; ■ Problèmes de santé mentale et de consommation d'alcool, de drogues ou de médicaments.
ÉCOLE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Peu d'espoir et d'aspiration quant à la réussite scolaire; ■ Retard et échecs scolaires; ■ Absentéisme et indiscipline; ■ Étiquetage négatif par les professeurs.
PAIRS ET LOISIRS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pairs délinquants, membres de gangs et/ou consommateurs d'alcool et de drogues; ■ Oisiveté, exposition aux opportunités criminelles.
COMMUNAUTÉ	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pauvreté, dépendance élevée à l'État; ■ Mobilité résidentielle; ■ Taux élevé de criminalité et histoire de gangs; ■ Disponibilité des drogues et des armes.

LES PROCESSUS D'AFFILIATION ET DE DÉSAFFILIATION AUX GANGS

L'affiliation aux gangs est un processus graduel où interagissent des facteurs relevant à la fois de l'environnement, qui se caractérise par la contiguïté des gangs et la difficulté des institutions (famille, école, services sociaux...) à satisfaire les besoins des jeunes et de leur famille, et de l'individu, qui présente des prédispositions à la criminalité de par son histoire de vie et qui souffre de l'incapacité des institutions à répondre à ses besoins. Les jeunes joignent les gangs parce qu'ils y voient l'occasion d'y combler leurs besoins fondamentaux de sécurité, de pouvoir, de reconnaissance, d'appartenance, de liberté et de plaisir. Or, l'aventure des gangs réserve bien des surprises. Ironiquement, l'un des premiers motifs d'affiliation devient alors l'une des premières raisons pour s'y désaffilier, soit la protection! Nombreux sont ceux en effet qui souhaitent quitter les gangs au moment où la violence atteint des sommets qu'ils ne supportent plus. Le processus de désaffiliation est aussi graduel et se révèle garant de la détermination des adolescents, de même que du soutien qui leur sera offert. En l'absence de ces conditions, plusieurs

²⁶ Tiré et adapté de J. Hébert et coll. (1997) et S. Hamel et coll. (1998).

choisiront de demeurer au sein des gangs. Les craintes des représailles mais surtout la reconstruction de leur vie en l'absence du gang et l'étiquette d'ex-membre dont ils sont embarrassés compliquent aussi le défi de la désaffiliation. Ceux qui réussissent sont donc décrits comme ayant du nerf et en mesure d'acquiescer une confiance en eux et d'obtenir celle de personnes significatives soucieuses de leur offrir des alternatives.

LES GANGS ET LEURS ACTIVITÉS CRIMINELLES

Bien qu'elle ressemble parfois à celle du crime organisé, la criminalité des gangs est changeante et variée. C'est tout de même leur violence qui leur est le plus reprochée. Une violence dont ils sont non seulement les auteurs mais également les premières victimes en raison notamment des nombreuses confrontations intra et inter-gangs. La violence est encouragée et son expression facilitée par la fonction qui lui est attribuée et par la structure même des gangs dont les normes, qu'elles soient officielles ou non, se caractérisent par l'approbation des conduites d'agression, d'une part, comme solution aux conflits et, d'autre part, comme façon de maintenir la cohésion du gang, de promouvoir son identité et de défendre son territoire, son honneur et sa réputation. L'usage de la violence est donc rendu légitime comme moyen d'affronter les différentes situations mettant en jeu indissociablement la réputation du gang et celle du membre. Les conduites d'agression sont ainsi assujetties à un système de récompenses et de punitions faisant en sorte qu'un membre qui respecte les normes du gang est admiré et respecté des autres, alors que celui qui ne s'y conforme pas est ridiculisé, voire expulsé du groupe.

Des pistes d'action...

L'intervention auprès des jeunes associés aux gangs devrait s'articuler en fonction de leur niveau d'engagement aux gangs et de la signification pour eux de cette affiliation. Or, pour une variété de raisons (méfiance, anxiété, peur des représailles...), certains jeunes hésitent à parler. Voici donc quelques petits conseils²⁷ :

- L'intervenant jeunesse n'enquête pas, il accompagne...
 - ✓ *Ne pas juger, ne pas discréditer le gang;*
 - ✓ *Écouter sans jugement ni morale;*
- L'intervenant jeunesse crée une ouverture à parler des gangs en s'adressant aux jeunes plutôt qu'en s'opposant aux gangs...
 - ✓ *Reconnaître équitablement les bienfaits et les méfaits associés aux gangs;*
 - ✓ *S'intéresser au style de vie et l'expérience des jeunes dans les gangs;*
 - ✓ *S'intéresser à la culture et aux idéologies du gang;*
- L'intervenant jeunesse a comme principale préoccupation d'en connaître davantage sur les jeunes plutôt que sur leur gang...
 - ✓ *Démontrer de l'intérêt pour le vécu des jeunes dans les gangs plutôt que pour les gangs eux-mêmes;*
 - ✓ *Identifier les forces et les compétences des jeunes;*
- L'intervenant jeunesse a comme principal objectif la réduction des méfaits (délinquance, violence...) associés à la participation des jeunes aux gangs plutôt que la coupure automatique des liens avec leurs membres...
- L'intervenant jeunesse est soucieux d'offrir aux jeunes des opportunités de s'intégrer à la société comme ils le font avec les gangs...
 - ✓ *Développer les habiletés des jeunes à faire face à leur milieu et leur offrir le soutien nécessaire.*

²⁷ Tiré et adapté des travaux de C. Fredette et coll., (2000).

LA PROSTITUTION JUVÉNILE ET LES PROBLÉMATIQUES CONNEXES²⁸

Bien que l'existence de la prostitution juvénile soit admise, l'estimation de son ampleur est périlleuse notamment en raison de la réprobation sociale liée au marché du sexe et de l'accès limité à celui-ci tant pour les chercheurs que pour les intervenants (Fleury et Fredette, 2002)²⁹. À l'heure actuelle, aucune étude ne permet donc d'évaluer avec justesse le nombre de mineurs au sein de l'industrie du sexe au Québec. Cependant, les intervenants du Projet d'intervention auprès des mineur(e)s prostitué(e)s (PIAMP) évaluent à environ 4000 le nombre de filles et garçons âgés entre 12 et 25 ans pratiquant des activités de prostitution à Montréal, incluant ceux et celles qui le font de façon occasionnelle³⁰ (Durocher et coll., 2002).

Bien qu'il n'existe pas de consensus, plusieurs experts (Moïse, 2002; Hanigan, 1997) reconnaissent la prostitution comme le fait de pratiquer des activités sexuelles en échange de biens ou de services pour des motifs autres que ses propres besoins sexuels et affectifs. En ce sens, la prostitution englobe beaucoup plus que la prostitution de rue. Le cybersexe, les massages érotiques, les danses nues, la pornographie et les lignes érotiques constituent aussi des actes de prostitution (Durocher et coll., 2002).

Les jeunes, filles et garçons, s'engagent dans des activités de prostitution entre l'âge de 14 et 16 ans. Plusieurs proviennent de milieux familiaux empreints de difficultés (pauvreté, isolement, difficultés relationnelles...). Les abus sexuels, les fugues répétitives et les placements récurrents sont aussi des expériences communes chez ces adolescents (Durocher et Fortier, 1999). Différents motifs poussent ceux-ci à se prostituer : survivre, faire de l'argent, s'amuser, s'exprimer, contester, fuir, obtenir du pouvoir, de l'affection... (Moïse, 2002). Si les bénéfices sont vécus intensément au départ, les méfaits au plan physique, émotif et social à moyen et long terme sont trop nombreux. Le mode de vie nocturne, l'alimentation déficiente, le stress, l'abus d'alcool et d'autres drogues³¹ contribuant à maintenir les jeunes dans l'industrie du sexe, ainsi que la violence et l'exploitation sexuelle, conduisent certains jeunes à développer des problèmes de santé importants. Les risques d'infection au VIH, aux hépatites et aux autres ITS de même que, pour les jeunes filles, les risques de grossesses précoces ou non-désirées sont également très élevés. Une désensibilisation à la sexualité et à l'affectivité, des dysfonctions sexuelles, une perte d'estime et l'isolement sont aussi au nombre des risques associés aux activités liées au marché du sexe (Durocher et Young, 2000/2001).

Les services sexuels offerts tant par les mineurs que les adultes prennent plusieurs formes et sont dispensés soit sur la rue ou dans des endroits privés. Les gains générés sont contrôlés ou non par un souteneur³². Ce dernier choisit habituellement des jeunes vulnérables et isolés pour ensuite les attirer en leur offrant sécurité (logement, nourriture, vêtement...), amour, tendresse et attention. La relation entre la personne qui se prostitue et son souteneur se caractérise généralement par la dépendance affective et économique, l'exploitation et la terreur.

La prostitution masculine se distingue de la prostitution féminine notamment en raison, d'une part, de la quasi-absence de souteneurs³³ et, d'autre part, de la nature des échanges sexuels qui impliquent habituellement des personnes du même sexe. Bien que la prostitution puisse être un moyen pour certains garçons d'explorer leur orientation sexuelle et de vivre des expériences homosexuelles, plusieurs d'entre eux sont d'orientation hétérosexuelle. Il est donc préférable d'utiliser le terme « prostitution masculine »

28 Tiré et adapté de É. Fleury et C. Fredette (2002).

29 Pour plus d'informations concernant les aspects légaux légiférant en matière d'infractions d'ordre sexuel, consultez L. Durocher et S. Young (Hiver 2000/2001).

30 La prostitution occasionnelle, en nette progression, constitue le fait de se prostituer seulement au cours de périodes spécifiques (fin de semaine, période estivale...) ou pour répondre à des besoins spécifiques (achat de vêtements, voyages, sorties...).

31 Pour en connaître davantage sur l'usage et les abus de drogues, consultez L. Durocher, P. Desrosiers, S. Pelletier et P. Trudeau-LeBlanc (Hiver 2000/2001).

32 Souteneur ou proxénète (« pimp ») : personne qui tire profit de la prostitution d'une autre personne. Environ une femme (mineure ou adulte) qui se prostitue sur cinq travaillerait pour un souteneur (Ville de Montréal, 1999).

33 Il est toutefois fréquent que des hommes hébergent et soutiennent financièrement les garçons en échange de faveurs sexuelles et de compagnie (Moïse, 2002).

plutôt que « prostitution homosexuelle ». De plus, en raison de leurs craintes d'être jugés sur leur virilité et leur orientation sexuelle, les garçons qui se prostituent présentent encore plus de difficultés à demander de l'aide que les filles qui se prostituent (Durocher et Young, 2000/2001).

LA PROSTITUTION JUVÉNILE EN CONTEXTE DE GANGS³⁴

Même si plusieurs caractéristiques de la prostitution juvénile s'avèrent similaires à celles de la prostitution par les gangs, certains éléments distinctifs méritent d'être dégagés. Alors que plus de 80% des services sexuels offerts dans la rue échappent aux proxénètes (Stanton, 2000), la prostitution par les gangs est quant à elle majoritairement, pour ne pas dire exclusivement, organisée en réseau et se caractérise en conséquence par la présence de souteneurs. En ce sens, les activités de prostitution par les gangs s'effectuent généralement par le biais d'agences d'escortes et de danseuses nues et se pratiquent surtout dans des endroits privés. Ce n'est donc qu'une faible proportion des activités des gangs liées au marché du sexe qui se déroulent dans la rue.

Le recrutement par les gangs à des fins de prostitution s'effectue par le biais de la séduction. Mais, si certaines adolescentes³⁵ se retrouvent sur le marché du sexe à leur insu et même contre leur gré, d'autres abordent elles-mêmes les souteneurs dont elles désirent obtenir l'affection et acceptent volontairement de danser nue ou de se prostituer. Pour les recruteurs, les jeunes filles en difficulté sont des cibles de choix. Leurs caractéristiques personnelles (faible estime de soi, insécurité, impulsivité, goût du risque...) et leurs expériences de vie (violence familiale, abus sexuel, isolement social...) les rendent plus vulnérables au recrutement pour la prostitution par les gangs. Les jeunes filles qui éprouvent des problèmes familiaux, qui désirent quitter leur milieu familial ou de garde (centre de réadaptation, foyer de groupe, famille d'accueil...) ou qui sont en fugue ou à risque de l'être sont ainsi sujettes à être prises en charge par des membres de gangs qui leur offriront nourriture, hébergement, attention (dons de bijoux et de vêtements, invitation au restaurant, au cinéma et dans les fêtes, alcool et drogues, intégration à un nouveau cercle d'amis...) et protection. Les adolescentes ainsi ciblées se sentiront toutefois rapidement piégées par l'impression d'avoir accumulé des dettes envers les membres qui les ont prises en charge. Ces derniers contribuent largement à exacerber le sentiment de redevance des jeunes filles et leur demanderont de s'acquitter de leurs dettes en dansant ou en se prostituant. Ils pourront également leur faire miroiter des projets relatifs à la vie commune qui nécessitent des investissements financiers (avoir un enfant, déménager dans un appartement, voyager...).

Le cycle de la violence (contrôle économique et social, violence verbale, psychologique, physique et sexuelle...) débute souvent avant même l'engagement des jeunes filles dans des activités de prostitution. Des changements importants au niveau des attitudes et des comportements des jeunes filles recrutées ou en voie d'être recrutées par les gangs à des fins de prostitution peuvent être observés³⁶ :

- Manifestation plus marquée de violence verbale ou physique;
- Verbalisations et attitudes très sexualisées;
- Modification de leur apparence et leur style vestimentaire (couleur de vêtements, tenues « provocantes » au plan sexuel, plus courtes et ajustées...);
- Multiplication des secrets concernant leurs amis, leurs déplacements et les lieux fréquentés;

³⁴ Tirée et adaptée de É. Fleury et C. Fredette (2002).

³⁵ La prostitution en contexte de gangs est majoritairement le fait de jeunes filles.

³⁶ Pour plus de détails concernant les indices d'affiliation aux gangs et le dépistage des comportements de prostitution, consultez É. Fleury et C. Fredette (2002).

- Multiplication des mensonges tant pour camoufler leurs activités que pour parvenir à s'intégrer au milieu et définir une frontière entre leur vie privée et leurs activités (utilisation d'un surnom, fausses identités, « nouvelle personnalité »...);
- Distance envers leurs parents et les adultes en général;
- Diminution du rendement scolaire.

Des pistes d'action³⁷...

Malgré de bonnes intentions et de bonnes initiatives, les mineurs qui se prostituent ne trouvent malheureusement pas toujours réponse à leurs besoins dans l'offre d'aide traditionnellement proposée par le système de la santé et des services sociaux. Des actions, trop souvent répressives, ont miné la confiance des jeunes face aux formes d'aide institutionnelles (Durocher et coll., 2002). C'est pourquoi bon nombre d'intervenants ont remis en question leurs pratiques et opté pour une approche de réduction des méfaits³⁸ visant surtout la gestion des risques associés aux activités de prostitution. Cela dit, l'intervention auprès des filles et garçons qui se prostituent ou qui sont à risque de s'engager dans des processus menant au marché du sexe, doit nécessairement 1) s'articuler autour d'une vision globale de leur réalité (histoire de vie personnelle et sociale, besoins, attentes, forces, limites...), 2) viser l'éducation à la sexualité, 3) explorer les motivations des jeunes à vivre un mieux-être, 4) miser sur la diminution des risques associés³⁹ aux activités liées au commerce du sexe⁴⁰, 5) respecter le rythme des jeunes en visant des objectifs réalistes et 6) travailler l'autonomie des jeunes.

EN CAS D'ABUS SEXUELS⁴¹...

Les situations d'abus sexuels doivent obligatoirement faire l'objet d'un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). La situation n'a pas à être récente et l'abuseur n'a pas à être identifié. Voici quelques attitudes et pistes d'accompagnement à privilégier dans le cas de dévoilement d'abus sexuels :

- Éviter de culpabiliser le jeune qui a été victime d'abus, préciser qu'il n'est pas responsable des gestes d'abus posés par une autre personne;
- Impliquer le jeune dans chacune des décisions le concernant (signalement...);
- Respecter le rythme du jeune en tenant compte des raisons de ses réticences à parler des abus (peur des représailles, amour, honte, culpabilité...);
- Insister sur l'importance de consulter une équipe médicale afin de recevoir des services tel que le traitement des lésions corporelles et des douleurs causées par des irritations suite à un rapport sexuel forcé, le traitement et la prévention de certaines infections (hépatites, VIH...), le dépistage des ITS et la prévention des grossesses dans le cas des jeunes filles;
- Informer le jeune de la possibilité de fournir, dans un délai de cinq jours suivant l'agression, des prélèvements médico-légaux qui pourront être utilisés s'ils décidaient éventuellement de déposer une plainte, préciser que la prise de prélèvements ne les oblige aucunement à porter plainte;
- Informer le jeune des ressources spécialisées et des recours judiciaires disponibles⁴².

37 Pour plus de détails, consultez L. Durocher et S. Young (Hiver 2000/2001) et Durocher et coll. (2002).

38 Pour plus de détails, consultez L. Durocher, P. Desrosiers, S. Pelletier et P. Trudeau-Leblanc (Hiver 2000/2001).

39 Par exemple, advenant le cas où un jeune confie avoir eu des relations sexuelles non protégées, il est primordial qu'il reçoive les soins médicaux appropriés tels le traitement et la prévention de certaines infections (hépatite, VIH...), le dépistage des ITS ou la prévention des grossesses non-désirées dans le cas des jeunes filles.

40 Selon la situation du jeune (âge, sécurité, protection...), l'arrêt complet des activités de prostitution n'est toutefois pas exclu et peut même être souhaité par celui-ci ou même nécessaire pour assurer sa protection (Durocher et coll., 2002; Fleury et Fredette, 2002).

41 Tiré et adapté de L. Durocher et S. Young (Hiver 2000/2001).

42 Pour des suggestions de ressources, consultez l'annexe 3.

L'USAGE ET L'ABUS DE DROGUES ET LES PROBLÉMATIQUES CONNEXES

Il est reconnu que les jeunes de la rue, parmi lesquels se retrouvent bon nombre de fugueurs, consomment davantage d'alcool et de drogues que les autres jeunes⁴³. La consommation serait toutefois un facteur conséquent à la fugue plutôt qu'antécédent à celle-ci (Dion, 1999; Justice et Duncan, 1976). Il est reconnu que la consommation d'alcool et d'autres drogues comporte des risques (détérioration de la santé, troubles de l'humeur, pertes de concentration, idéations suicidaires, troubles de l'alimentation et du sommeil, isolement...), mais peu de personnes considèrent que la consommation peut aussi présenter de nombreux bienfaits (détente, plaisir, socialisation, expérimentation de nouvelles sensations...) et qu'elle ne conduit pas toujours nécessairement à l'abus (Durocher et coll., 2000/2001). En effet, alors que la consommation de stupéfiants peut devenir chronique ou abusive pour une minorité d'adolescents, elle demeure, pour la grande majorité, expérimentale ou occasionnelle⁴⁴.

Par ailleurs, «(...) ce à quoi le jeune se montre dépendant à travers sa consommation de drogues, c'est moins à l'effet chimique de la substance qu'à l'expérience qu'elle engendre en lui, surtout si cette expérience entraîne le soulagement d'un état de stress ou d'anxiété (...). Aussi, il importe de tenir compte des facteurs associés à la substance, à l'individu et au contexte pour bien comprendre et évaluer la situation d'usage de drogues du jeune et ses conséquences potentielles et ce, avant même d'envisager l'intervention (...).» (Durocher et coll., 2000/2001 :15). Il s'agit donc dans un premier temps de comprendre la fonction qu'occupe la drogue chez le jeune. En ce sens, un certain nombre de facteurs de risque au plan personnel et social (illustrés au tableau 7 à la page suivante) peuvent, lorsque présents chez le jeune, contribuer au développement d'une consommation problématique de drogues.

Ce n'est toutefois pas un facteur en soi qui peut prédire l'abus d'alcool et d'autres drogues, mais l'interaction de ces facteurs entre eux qui s'accumulent au fil des années et qui rendent un jeune plus vulnérable qu'un autre à adopter des pratiques de consommation problématiques.

Des pistes d'action⁴⁵...

Accompagner des adolescents qui font l'usage d'alcool et d'autres drogues ne requiert pas nécessairement une expertise en toxicomanie. Cela dit, l'intervention devrait s'articuler à partir des principes de l'approche de réduction des méfaits⁴⁶ et prendre la forme d'un accompagnement qui vise le mieux-être du jeune, garçon et fille, et ce, en lui permettant de faire des choix éclairés, de se protéger et de se responsabiliser vis-à-vis de sa consommation. En ce sens, l'intervenant doit (Durocher et coll., 2000/2001) :

- Renseigner les jeunes sur les propriétés des drogues et leurs effets, de même que sur les bienfaits et les risques de la consommation d'alcool et d'autres drogues;
- Sensibiliser les jeunes à une consommation appropriée d'alcool et d'autres drogues;
- Renseigner les jeunes sur les lois légiférant en matière de consommation et de trafic de stupéfiants;
- Aider les jeunes à situer leur niveau de consommation d'alcool et d'autres drogues;

⁴³ Selon la Direction de la santé publique de Montréal (septembre 2002), 60% des jeunes de la rue âgés entre 13 et 25 ans rapportent consommer des drogues deux fois et plus par semaine.

⁴⁴ Pour plus de détails concernant le continuum des types de consommation, consultez L. Durocher, P. Desrosiers, S. Pelletier et P. Trudeau-Leblanc (Hiver 2000/2001).

⁴⁵ Pour plus de détails, consultez L. Durocher, P. Desrosiers, S. Pelletier et P. Trudeau-Leblanc (Hiver 2000/2001).

⁴⁶ L'approche de la réduction des méfaits n'exclut pas l'abstinence mais tient compte des besoins de l'individu en tant que personne autonome et donc de ses capacités à se responsabiliser. Pour une définition plus détaillée de l'approche de la réduction des méfaits, consultez L. Durocher, P. Desrosiers, S. Pelletier et P. Trudeau-Leblanc (Hiver 2000/2001).

- Habilitier les jeunes à observer et reconnaître les facteurs de risque associés à leur consommation d'alcool et d'autres drogues;
- Accompagner les jeunes à chacune des étapes de leur processus de changement⁴⁷, soit la pré-contemplation (étape où les plaisirs de la consommation l'emportent sur les conséquences et où le jeune ne se reconnaît pas de problème), la contemplation (étape caractérisée par l'ambivalence et une motivation fluctuante), la préparation (étape où la volonté de changer est présente mais le besoin d'être guidé et supporté est prédominant), l'action (étape où le jeune applique des moyens concrets), le maintien (étape où le jeune constate et apprécie les avantages de ces nouveaux choix) et l'intégration (étape où le jeune est fier de son nouveau style de vie).

TABLEAU 7
PRÉSENTATION DES FACTEURS DE RISQUE LIÉS À L'USAGE ET L'ABUS DE DROGUES⁴⁸

CATÉGORIES DES FACTEURS DE RISQUE	FACTEURS DE RISQUE
INDIVIDU	<ul style="list-style-type: none"> ■ Faible estime de soi, souffrance psychologique, isolement; ■ Gestion difficile des émotions; ■ Recherche de sensations fortes; ■ Consommation précoce.
FAMILLE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pauvreté des liens affectifs; ■ Relations parents-enfant difficiles; ■ Violence ou négligence; ■ Criminalité et consommation au sein de la famille.
COMMUNAUTÉ	<ul style="list-style-type: none"> ■ Valorisation de la consommation; ■ Accessibilité aux drogues.
SUBSTANCE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quantité consommée; ■ Polyconsommation; ■ Mode d'administration; ■ Fréquence de la consommation.

⁴⁷ Pour une description détaillée de chacune des étapes, consultez L. Durocher, P. Desrosiers, S. Pelletier et P. Trudeau-Leblanc (Hiver 2000/2001).

⁴⁸ Pour un portrait plus complet des facteurs de risque liés à l'usage et l'abus de drogues, consultez L. Durocher, P. Desrosiers, S. Pelletier et P. Trudeau-Leblanc (Hiver 2000/2001), page 18.

2^{IÈME} PARTIE

L'ACCOMPAGNEMENT ET L'INTERVENTION

LES ATTITUDES DE L'ACCOMPAGNATEUR⁴⁹

Les attitudes personnelles et professionnelles de l'intervenant se traduisent par sa façon d'être avec le jeune auprès duquel il intervient et avec l'entourage de celui-ci. Il se doit de demeurer en lien avec les réalités quotidiennes du contexte du jeune fugueur ou à risque de le devenir de même que celles de son entourage et ce, sans condamner ce qui se passe. Son accompagnement repose avant tout sur l'authenticité de sa relation avec le jeune et sa famille et sur le respect des droits à l'intégrité, à la dignité et à la vie privée. En ayant confiance tant aux capacités du jeune qu'à celles de son milieu, l'intervenant reconnaît non seulement le droit à l'erreur et à l'essai mais aussi, sinon surtout, que de prendre des risques fait partie du développement de l'adolescent. En ce sens, l'intervenant reconnaît objectivement la réalité de la fugue et des conduites associées (gang, trafic et consommation de stupéfiants, abus physiques et sexuels, pratiques sexuelles à risque...) et établit une hiérarchie d'objectifs en accordant une priorité aux objectifs les plus urgents et les plus réalistes. Autrement dit, l'intervenant accompagne le jeune, garçon et fille, et son milieu dans l'identification de ses besoins, la reconnaissance de ses problèmes et dans l'exploration de sa motivation à modifier sa situation et sa capacité à faire des choix éclairés.

LES PARENTS : DES ALLIÉS À NE PAS NÉGLIGER

Les parents sont les premiers responsables de leur enfant et demeurent donc des acteurs très significatifs dans l'accompagnement et l'intervention à l'égard de ce dernier. Les parents sont des agents de changement importants dans la vie de leur enfant et peuvent eux-mêmes être invités à changer au cours de la démarche d'aide effectuée auprès de l'adolescent. Toutefois, les parents de jeunes fugueurs ont souvent besoin d'aide non seulement pour modifier leurs propres comportements et attitudes afin de mieux assumer leur rôle parental mais également pour contribuer à la démarche d'accompagnement et d'intervention faite auprès de leur enfant.

Ainsi tel qu'indiqué dans le guide de conduite éthique du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire (1998), tout intervenant adopte la plus grande considération pour la relation parents-enfant et oriente ses interventions de manière à supporter l'exercice des responsabilités parentales. Dans cette perspective, tout employé :

- « est soucieux de maintenir le contact avec les parents, de les informer, il suscite leur engagement;
- favorise les actions et les démarches posées avec et pour l'enfant par les parents; (...)» (Centres jeunesse de Montréal, 1998 : 14).

⁴⁹ Tiré et adapté de L. Durocher, P. Desrosiers, S. Pelletier et P. Trudeau-Leblanc (Hiver 2000/2001) et de L. Durocher et S. Young (Hiver 2000/2001).

Par ailleurs, la fugue d'un enfant est un évènement bouleversant pour tout parent qui passe alors par une gamme importante d'émotions : colère, tristesse, peur, anxiété, désespoir, culpabilité, impuissance, incompréhension, sentiment d'échec... C'est pourquoi, il est primordial de supporter et d'aider le parent à mieux traverser cette période difficile et ce, tant pendant qu'après l'épisode de fugue. À ce chapitre, il est essentiel de toujours maintenir le contact avec les parents, mais aussi, sinon surtout, de favoriser en tout temps la reprise des contacts entre ceux-ci et leur enfant. À titre d'exemple, suite au retour de fugue, il est souhaitable de permettre aux parents et à l'enfant de communiquer directement ensemble que ce soit par le biais d'une rencontre ou d'un contact téléphonique selon les désirs de chacun.

À LA RECHERCHE DU SENS DE LA FUGUE : LES PISTES D'ACTION À PRIVILÉGIER

L'accompagnement et l'intervention auprès des jeunes fugueurs, garçons et filles, doit d'abord et avant tout viser la compréhension du sens que prend le comportement de fugue dans la dynamique personnelle et sociale de celui ou celle qui choisit cette alternative comme méthode de résolution des problèmes. L'idéal est d'amener le jeune à exprimer lui-même ce qu'il vit, ce qu'il souhaite exprimer par son passage à l'acte de fugue. Par ce fait même, l'identification et la compréhension du sens de la fugue permettent non seulement au jeune qui l'agit, mais également aux intervenants, d'identifier et de comprendre les malaises liés à l'acte de fugue, de même que d'identifier les alternatives à celui-ci et d'éviter conséquemment sa répétition. Autrement dit, les intervenants doivent avant toute chose réfléchir, idéalement avec le jeune lui-même, aux raisons pour lesquelles celui-ci choisit la fugue comme moyen de gérer ses conflits.

Il n'est cependant pas toujours facile de saisir le message sous-jacent le comportement de fugue, particulièrement s'il s'agit d'un premier passage à l'acte. Les intervenants ne doivent pas hésiter à recueillir des informations pouvant les éclairer sur le sens que prend la fugue pour un jeune auprès de son entourage (parents, fratrie, pairs...). Il est également important d'analyser rétrospectivement les comportements et les attitudes (colère fréquente, isolement, tristesse...) du jeune qui auraient pu alerter son entourage quant à un passage à l'acte de fugue éminent.

- Quel est le message que le jeune souhaite transmettre par l'acte de fugue?
 - ✓ *Insatisfactions vis-à-vis des relations familiales, des conditions de vie familiales;*
 - ✓ *Frustrations vis-à-vis des parents, des intervenants, des amis...;*
 - ✓ *Opposition aux ordonnances du Tribunal;*
 - ✓ *Insatisfactions vis-à-vis des nouvelles orientations cliniques;*
 - ✓ *Anxiété associée à un nouveau placement, à un passage au Tribunal, à la fin d'un placement...;*
- Quels sont les déclencheurs du passage à l'acte de fugue?
 - ✓ *Conflits avec les adultes ou les pairs;*
 - ✓ *Sanctions (interdictions de contacts, de sorties...);*
 - ✓ *Tensions (mauvaises nouvelles...);*
- À qui s'adresse le message?
 - ✓ *Aux parents, aux intervenants, aux amis...*

À LA RECHERCHE DES MOTIVATIONS, DES ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS ET DES SIGNES AVANT-COUREURS DE LA FUGUE : LES PISTES D'ACTION À PRIVILÉGIER

Les motivations sont généralement conséquentes à des éléments déclencheurs, qui à leur tour influencent les signes avant-coureurs du passage à l'acte de fugue comme moyen pour un jeune, garçon et fille, d'exprimer ses malaises et de gérer ses conflits. La compréhension des motivations est fondamentale dans la mise en place d'un accompagnement et d'une intervention appropriés auprès des jeunes fugueurs puisqu'elle s'avère déterminante quant à la compréhension du sens de la fugue et, conséquemment, à l'élaboration de solutions adaptées et personnalisées. En ce sens, l'intervenant n'enquête pas mais accompagne l'adolescent, de sorte qu'il est principalement préoccupé par le sens et les motivations du passage à l'acte de fugue plutôt que par ses aspects descriptifs : les activités, les lieux ou les individus fréquentés... au cours de la fugue. Le tableau 8 reprend les types de motivations de la fugue et propose, pour chacun, des pistes d'action à privilégier dans l'intervention auprès des jeunes fugueurs, garçons et filles.

TABLEAU 8

PROPOSITION DE PISTES D'ACTION SELON LES TYPES DE MOTIVATIONS DU PASSAGE À L'ACTE DE FUGUE

TYPES DE MOTIVATIONS	DESCRIPTION	EXEMPLES DE QUESTIONS	PISTES D'ACTION
<p>ACTE DE RÉVOLTE <i>Se traduit par une opposition aux figures d'autorité, une façon de tester les limites des adultes et d'affirmer son désaccord.</i></p>	<p>Le jeune s'oppose à l'autorité des intervenants, teste leurs limites et celles du milieu et, du même coup, l'authenticité du lien. L'opposition à l'autorité fait toutefois partie intégrante du développement de l'adolescent. Le jeune qui fugue par acte de révolte a souvent accumulé beaucoup de frustrations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Croyez-vous que le jeune souhaite tester vos limites, vos réactions? ■ Le milieu de vie a-t-il connu des changements (règles nouvelles, nouveau fonctionnement)? ■ Les exigences ou les attentes face au jeune ont-elles changé? ■ La présence des intervenants est-elle stable? ■ De quelle façon le jeune manifeste-t-il le besoin de se différencier des autres? 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prendre position clairement; ■ Identifier vos limites et celles du milieu; ■ Réfléchissez à l'adéquation et à la cohérence des règles de vie; ■ Encourager les bons coups, les efforts; ■ Expliquer clairement les refus, les motifs d'une décision prise; ■ Encourager l'expression des sentiments, des malaises et reconnaître leur légitimité.
<p>ACTE D'AUTONOMIE <i>Se traduit par un moyen de prouver à son entourage et à soi-même sa capacité de se débrouiller seul.</i></p>	<p>Le jeune revendique des besoins de liberté et d'autonomie, manifeste son souhait de vivre en dehors d'un cadre familial ou institutionnel dont il ne supporte plus les règles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Croyez-vous que le jeune souhaite prouver qu'il est capable de se débrouiller seul? ■ Le jeune a-t-il besoin d'aide pour développer son autonomie? ■ Le jeune souhaite-il se prouver quelque chose au plan personnel? 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réfléchir à la latitude donnée au jeune; ■ Réfléchir à la vision que le jeune a de l'autonomie⁵⁰; ■ Réfléchir à l'impact du groupe sur le jeune (par exemple, tous travaillent ou ont une permission de sortie et pas lui...); ■ Favoriser les prises d'initiatives.

⁵⁰ Avec certains jeunes, il est parfois nécessaire d'aborder les concepts de base mêmes de l'autonomie (se laver, faire ses tâches, respecter les règles...). Par ailleurs, certains jeunes ne sont pas conscients qu'il y a des responsabilités liées à l'autonomie qu'ils confondent généralement avec liberté (vivre sans adulte, en appartement...).

TABLEAU 8

PROPOSITION DE PISTES D'ACTION SELON LES TYPES DE MOTIVATIONS DU PASSAGE À L'ACTE DE FUGUE (suite)

TYPES DE MOTIVATIONS	DESCRIPTION	EXEMPLES DE QUESTIONS	PISTES D'ACTION
<p>DÉSIR DE CHANGEMENT <i>Se traduit par un moyen d'affirmer son insatisfaction face à une situation ou ses difficultés à affronter cette situation.</i></p>	<p>Le jeune est confronté à une situation insatisfaisante ou anxiogène (questionnement concernant son orientation sexuelle, passage au tribunal...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est-ce que le jeune vit une situation difficile (changement d'orientation, prolongation d'ordonnance, retour dans le milieu de vie d'origine...)? 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identifier le problème ou la situation à changer; ■ Réfléchir aux façons dont le jeune anticipe certains problèmes ou situations; ■ Départager ce qui peut être changé de ce qui ne peut l'être et aider le jeune à accepter ce qui ne peut être changé; ■ Identifier les alternatives à la fugue comme moyen de changement.
<p>RECHERCHE DE SOLUTION <i>Se traduit par un moyen de résoudre un problème lié à une situation particulière.</i></p>	<p>Le jeune se sent piégé vis-à-vis d'un problème ou une situation puisqu'il croit qu'il a tout essayé pour le résoudre. En fait, le jeune n'a pas été en mesure de faire comprendre ses malaises à son entourage ni même de se faire des alliés pour y faire face. Il agit alors, par la fugue, ses malaises.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ La fugue a-t-elle été le premier moyen privilégié par le jeune pour faire face à une difficulté ou a-t-il tenté d'autres alternatives? ■ Le jeune s'est-il donné un temps de réflexion par le biais de la fugue? 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identifier le problème; ■ Dédramatiser le problème; ■ Identifier avec le jeune les alternatives à la fugue comme mode de résolution de problèmes et les avantages et les désavantages associés à chacune d'elles afin qu'il fasse un choix éclairé⁵¹; ■ Reconnaître que la fugue fut peut-être pour le jeune une réponse à son besoin d'un temps d'arrêt, de réflexion.
<p>CROYANCE D'UN MEILLEUR BIEN-ÊTRE AILLEURS <i>Se traduit par un moyen de vérifier si cela est différent ailleurs, d'observer ce qui se passe ailleurs.</i></p>	<p>Le jeune vit intensément le principe du plaisir et souhaite conséquemment partager exclusivement son temps avec ses pairs. L'ambivalence que peut vivre un jeune face à un changement de milieu de vie, la crainte de l'abandon ou de nouvelles ruptures, oblige ce dernier à mettre en place des mécanismes de défense (nourrit ses rêves «d'être mieux ailleurs») pour affronter l'insécurité liée au changement de milieu, à la rupture nécessaire souvent liée à un changement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le jeune manifeste-t-il fréquemment son mécontentement face aux règles, au fonctionnement du milieu de vie? ■ Le jeune exprime-t-il de l'ambivalence face à l'endroit où il aimerait s'investir (par exemple, lorsqu'il vit dans le milieu, il aimerait s'investir ailleurs et vice versa, ce n'est jamais la bonne place...)? 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identifier l'impact des interventions sur le jeune; ■ Situer le comportement du jeune dans le registre des comportements dits «normaux» à l'adolescence ou associés à d'autres problématiques; ■ Identifier des alternatives à la fugue comme méthode de vérification de ses perceptions (que c'est mieux ailleurs); ■ Démystifier le mode de vie de la rue, le phénomène des gangs... tout en identifiant objectivement les avantages et les désavantages.

51 Il est très important d'identifier plusieurs alternatives (plan A, plan B, plan C...), et non une seule. Ainsi, le jeune aura un éventail plus large de solutions à ses problèmes, de même que des mesures de rechange aux alternatives à la fugue au cas où les solutions identifiées s'avèreraient insatisfaisantes ou inefficaces.

LA FUGUE DU MILIEU INSTITUTIONNEL : LES PISTES D'ACTION À PRIVILÉGIER

Nous savons maintenant qu'un certain nombre de motivations au passage à l'acte de fugue sont intimement associées au vécu du jeune en milieu institutionnel, sans être nécessairement liées à une situation ou à un événement particulier. L'historique des placements en milieu institutionnel, les relations interpersonnelles entretenues au cours de ceux-ci de même que l'impact des placements sur les relations avec les membres de l'entourage (famille, pairs, amoureux...) peuvent contribuer à l'établissement d'une dynamique négative vis-à-vis du placement et au passage à l'acte de fugue dans le but d'y échapper. Les motivations sous-jacentes à la fugue du milieu institutionnel sont intimement liées au fait que le jeune croit qu'il sera beaucoup mieux ailleurs! Autrement dit, la fugue du milieu institutionnel peut-être envisagée comme une recherche de solutions aux insatisfactions et aux malaises liés au placement. Dans ce contexte, la fugue peut devenir pour le jeune une façon de prouver à ses parents et aux intervenants qu'il est en mesure de se débrouiller seul, sans eux, qu'il est capable de se prendre en charge de façon autonome. En ce sens, les verbes «se débrouiller» et «être capable» sont suivis de «prouver» et «démontrer» leur capacité d'être adulte.

Le tableau 9 reprend les types de motivations de la fugue du milieu institutionnel et propose, pour chacun, des pistes d'action à privilégier dans l'intervention auprès des jeunes fugueurs, garçons et filles. Il regroupe des éléments souvent négligés dans l'analyse du sens de la fugue et conséquemment des motivations sous-jacentes au passage à l'acte de fugue d'une institution, qui est rarement sans lien avec les perceptions qu'entretient le jeune, garçon ou fille, vis-à-vis de son placement. Il s'avère donc très important de considérer les façons dont l'adolescent perçoit son placement : Où en est-il? Les interventions effectuées sont-elles conformes à son projet de vie? Comment vit-il les relations, tant avec les adultes qu'avec ses pairs présents dans le milieu de vie?

TABLEAU 9

PROPOSITION DE PISTES D'ACTION SELON LES TYPES DE MOTIVATIONS DU PASSAGE À L'ACTE DE FUGUE D'UN MILIEU INSTITUTIONNEL

TYPES DE MOTIVATIONS	DESCRIPTION	EXEMPLES DE QUESTIONS	PISTES D'ACTION
LES PERCEPTIONS VIS-À-VIS DU PLACEMENT EN MILIEU INSTITUTIONNEL	<ul style="list-style-type: none"> ■ Historique et durée des placements; ■ Aspect restrictif du milieu institutionnel; ■ Aseptisation du milieu de vie (sentiment de vie artificielle). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ De quelles façons le jeune conçoit-il son placement? ■ Le jeune a-t-il l'impression de stagnation plutôt que d'évolution? ■ Quelles sont les perceptions du jeune de la situation ayant justifié une mesure de protection? ■ Le jeune souhaite-t-il modifier certaines conditions de vie qu'il juge insatisfaisantes? ■ De quelles façons le jeune perçoit-il les règles imposées? ■ Le jeune est-il en attente d'un passage au Tribunal ou d'une nouvelle orientation de service? ■ De quelle façon le jeune vit-il les délais? ■ Le jeune a-t-il des restrictions de contacts ou de sorties? Comment les vit-il? ■ De quelle façon le jeune vit-il les sanctions? 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Évaluer la possibilité que la fugue soit un moyen de pression, de négociation, visant à modifier des conditions de vie insatisfaisantes; ■ Discuter des perceptions du jeune vis-à-vis de son placement et de la situation ayant justifié une mesure de protection; ■ Élaborer un projet de vie; ■ Réviser le plan d'intervention; ■ Identifier vos limites et celles du milieu; ■ Réfléchir à l'adéquation et à la cohérence des règles; ■ Identifier les appréhensions du jeune vis-à-vis du passage au Tribunal ou de la nouvelle orientation; ■ Évaluer la possibilité de revoir les restrictions de contacts ou de sorties; ■ Expliquer clairement les motifs justifiant les restrictions de contacts ou de sorties.

TABLEAU 9**PROPOSITION DE PISTES D'ACTION SELON LES TYPES DE MOTIVATIONS DU PASSAGE À L'ACTE DE FUGUE D'UN MILIEU INSTITUTIONNEL (SUITE)**

TYPES DE MOTIVATIONS	DESCRIPTION	EXEMPLES DE QUESTIONS	PISTES D'ACTION
LES RELATIONS INTERPERSONNELLES	■ Les relations avec les intervenants.	<ul style="list-style-type: none"> ■ De quelles façons le jeune conçoit-il ses relations avec les intervenants (encadrement, répression, aide et support...)? ■ Quelles sont les perceptions du jeune vis-à-vis du rôle d'autorité? ■ De quelle façon le jeune vit-il les conflits avec les intervenants (bris du lien de confiance...)? ■ Le jeune a-t-il le sentiment d'être compris des intervenants? 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rassurer le jeune à l'effet que ses comportements répréhensibles par l'adulte ne briseront pas la relation avec l'adulte (l'agir ne fait pas l'agent!); ■ Analyser l'impact des attitudes des intervenants sur le jeune (comment les attitudes peuvent être interprétées); ■ Clarifier la relation entre l'intervenant et le jeune, préciser le rôle et le mandat de l'intervenant; ■ Expliquer le sens des interventions, surtout celles qui vont à l'encontre du choix du jeune.
	■ Les relations avec les pairs.	<ul style="list-style-type: none"> ■ De quelles façons le jeune conçoit-il ses relations avec les pairs? ■ De quelle façon le jeune vit-il les conflits avec les pairs (bris du lien de confiance, peur du rejet...)? ■ Quel rôle le jeune croit-il avoir au sein du groupe de pairs (bouc émissaire...)? 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Évaluer de façon continue la dynamique de groupe (identifier les rôles de chacun et utiliser les forces liées aux rôles); ■ Développer un projet de groupe rassembleur et mobilisateur; ■ Préparer le groupe à la fin de séjour d'un jeune et à l'admission d'un jeune; ■ Identifier et nommer les conflits interpersonnels; ■ Négocier en groupe les conflits interpersonnels.
	■ Les relations familiales.	<ul style="list-style-type: none"> ■ De quelles façons le jeune vit-il les restrictions de contacts avec sa famille (peur du rejet ou de l'abandon...)? ■ Le jeune reçoit-il la visite de membres de sa famille (peur du rejet ou de l'abandon)? 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identifier les émotions liées aux relations familiales et permettre au jeune de les nommer; ■ Évaluer les attentes (réalistes ou non) du jeune envers ses parents; ■ Évaluer la place prise par et donnée à la famille immédiate et élargie dans le projet de vie; ■ Identifier les personnes significatives (autre que la famille) pouvant investir le jeune et être investies par lui.
	■ Les relations amoureuses.	<ul style="list-style-type: none"> ■ De quelles façons le jeune vit-il les restrictions de contacts avec son amoureux ou son amoureuse (peur du rejet ou de l'abandon...)? ■ Le jeune reçoit-il la visite de son amoureux ou de son amoureuse (peur du rejet ou de l'abandon...)? 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Créer un climat d'ouverture aux échanges sur la sexualité et les relations amoureuses⁵²; ■ Éduquer à la sexualité, aux relations saines et égalitaires, à la violence dans les relations amoureuses...

52 Pour un meilleur accompagnement en la matière, consultez L. Durocher, et S. Young (Hiver 2000/2001).

LA PRÉVENTION DE LA FUGUE

L'ANALYSE DE LA SITUATION ET QUELQUES PISTES D'ACTION

Afin de prévenir les épisodes de fugue chez les jeunes, il est important pour l'intervenant d'être à l'affût de signes⁵³ témoignant de la présence de malaises chez ces derniers, tels que :

- Une tendance à s'isoler;
- Des changements d'humeur inhabituels (euphorie, tristesse, agressivité...);
- Un groupe de vie plus fragile ou à l'inverse qui va soudainement trop bien;
- Des secrets entre les jeunes;
- Des messages particuliers...
 - ✓ *Le jeune amène un sac à dos à l'école alors qu'il ne le fait jamais;*
 - ✓ *Le jeune fait ou demande de faire des téléphones inhabituels;*
 - ✓ *Le jeune démontre une hésitation à s'impliquer dans un projet à court terme;*
 - ✓ *Le jeune souhaite une sortie inhabituelle (médecin, magasinage...).*

L'intervenant doit se fier à ses observations et à ses intuitions et ne pas hésiter à les partager avec le jeune. Il est préférable de s'être trompé que de laisser un jeune, garçon ou fille, sur l'impression que personne ne le remarque ou ne s'inquiète de sa situation. Dans le cas où le jeune vit effectivement une ou des situations particulières, il est important pour l'intervenant d'appliquer certaines règles de base, telles que :

- Offrir un espace (temps et lieu) pour parler de ce qui préoccupe le jeune;
- Vérifier et valider auprès de l'entourage du jeune vos inquiétudes;
- Favoriser l'expression des émotions vécues par le jeune;
- Désamorcer et tenter de comprendre la crise;
- Identifier des solutions à la crise;
- Éviter les jugements;
- Éviter la dramatisation;
- Aider le jeune à faire l'inventaire des solutions qui se présentent à lui et des moyens pour y arriver...
 - ✓ *Accompagner le jeune dans ses démarches de résolution de problèmes;*
 - ✓ *Servir de médiateur dans certaines situations (conflits avec les parents...);*
 - ✓ *Proposer le support de ressources⁵⁴ (thérapie, programme d'aide, démarche d'emploi...).*

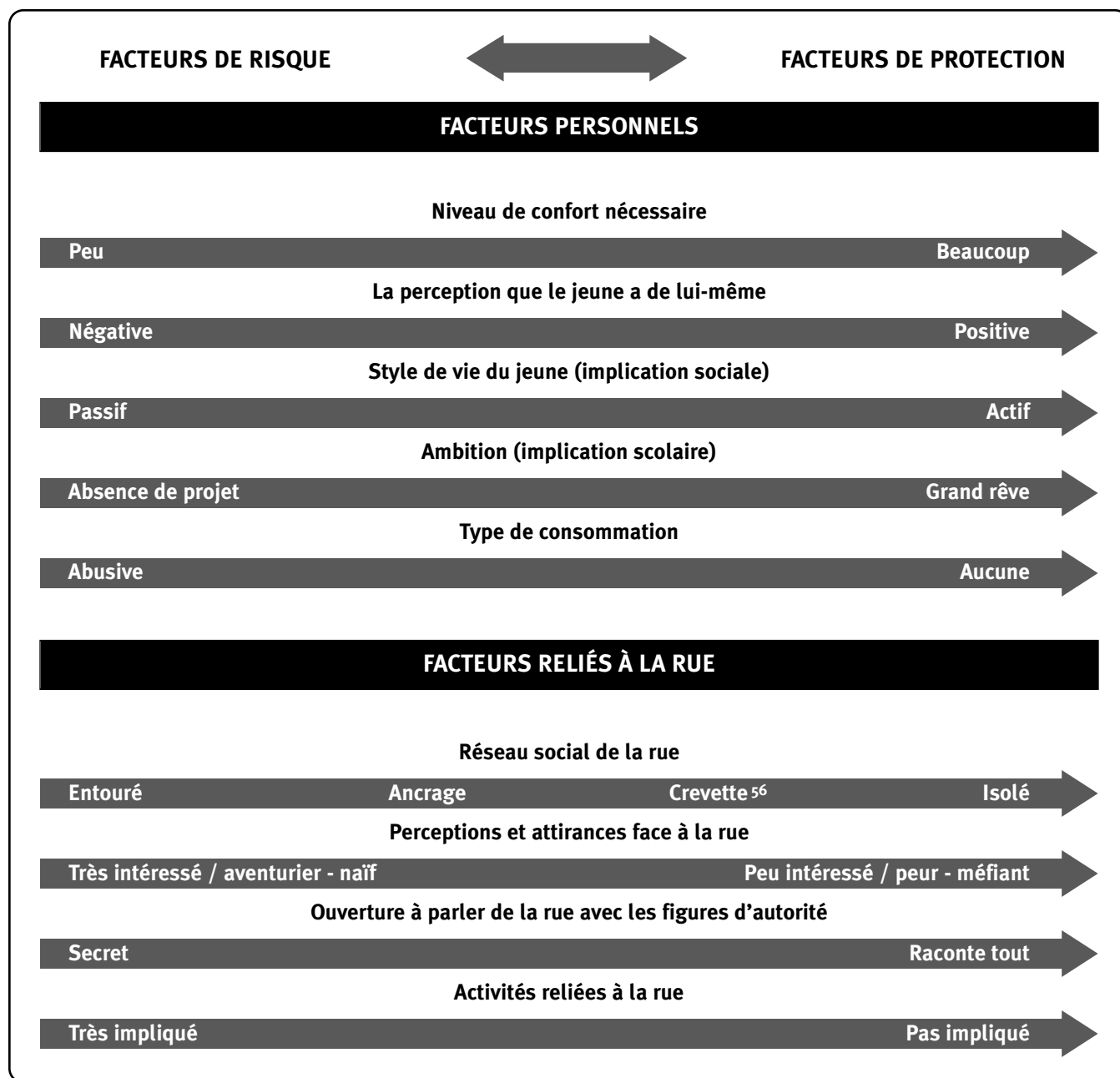
Par ailleurs, la collaboration des parents devrait toujours être sollicitée. Il est par contre important de s'assurer que leur implication ne crée pas de tensions inutiles chez le jeune, sans toutefois y mettre fin. Il est donc très important d'évaluer et de tenir compte de la nature et de la qualité des liens entre le jeune et ses parents.

⁵³ Nous savons maintenant que la fugue, qu'elle soit spontanée ou planifiée, se veut une réponse à une insatisfaction vécue par le jeune. Il s'avère donc très important pour l'intervenant d'être à l'affût des signes avant-coureurs d'un passage à l'acte de fugue. Pour plus de détails concernant les signes avant-coureurs, référez-vous à la page 17 du présent guide.

⁵⁴ Consultez l'annexe 2.

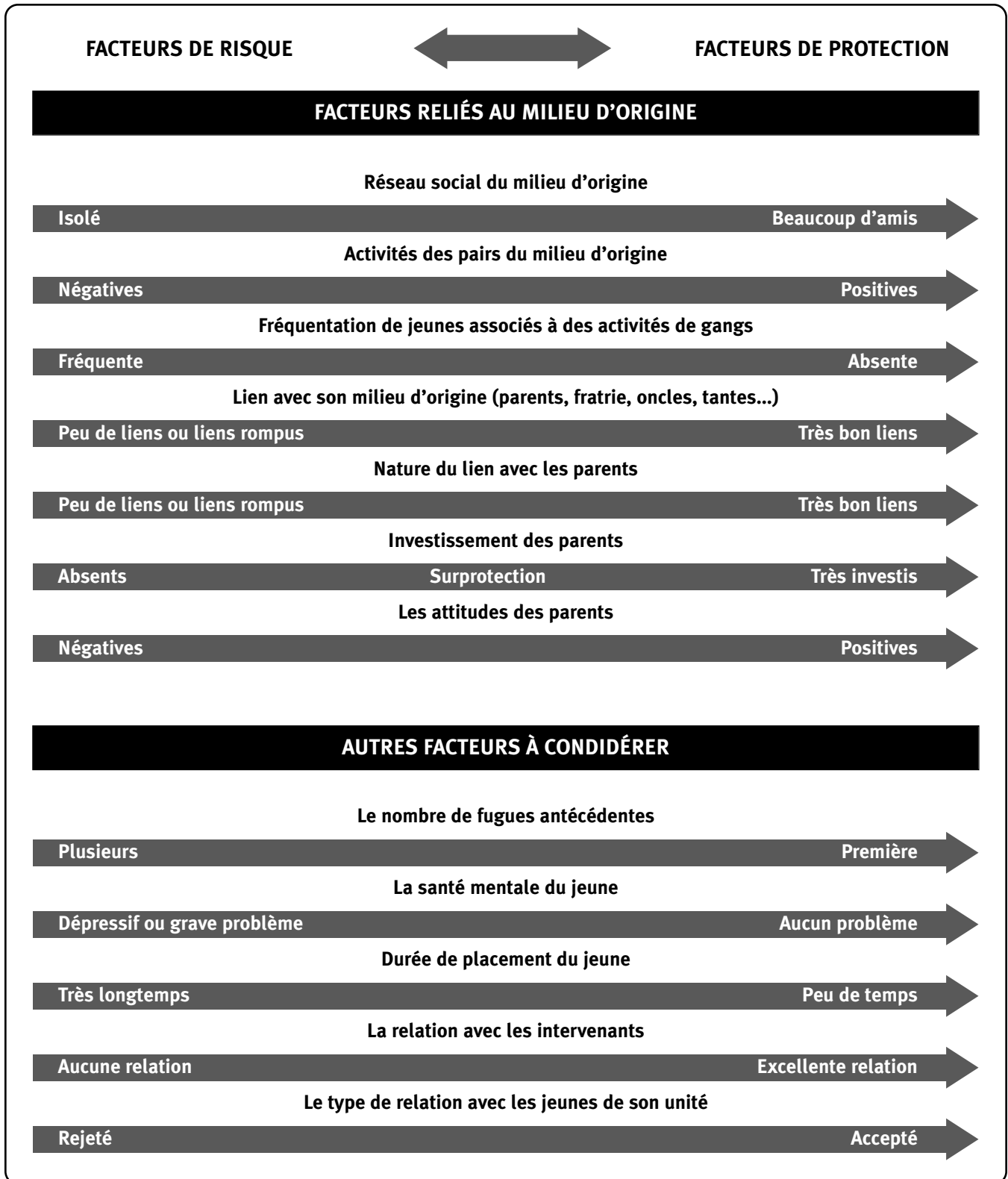
LE CONTINUUM DES FACTEURS DE RISQUE ET DE PROTECTION

Le continuum des facteurs de risque et de protection se veut un outil d'évaluation des différents facteurs de risque et de protection présents chez un jeune fugueur, garçon ou fille, ou à risque de le devenir et ce, au plan personnel et social. Cet outil peut s'avérer un très bon guide pour les intervenants afin qu'il puisse évaluer adéquatement les facteurs de risque⁵⁵ présents chez le jeune auprès duquel ils interviennent et d'apporter des éléments de protection nécessaires pour prévenir la fugue.



55 Nous savons maintenant que la fugue, quelle soit spontanée ou planifiée, découle d'une accumulation de facteurs de risque au plan personnel et social qui, en interaction les uns avec les autres, rendent un jeune plus vulnérable qu'un autre au passage à l'acte. Pour plus de détails, référez-vous aux pages 11 et 12 du présent guide.

56 Terme du jargon de la rue employé péjorativement pour désigner les «nouveaux arrivants» dans la rue (qui n'ont aucun vécu de rue) ou les jeunes de la rue dits occasionnels (fin de semaine, période estivale...).



LE MOMENT DE LA FUGUE

LE PROTOCOLE SUR LA COLLABORATION ENTRE LE SPVM ET LE CJM-IU EN CAS DE FUGUE OU DE DISPARITION

En décembre 2001, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire (CJM-IU) signaient une série de protocoles, dont l'un ayant pour but de formaliser la collaboration entre le SPVM et le CJM-IU en cas de fugue ou de disparition d'un jeune desservi par le CJM-IU. Il s'avère primordial que les intervenants prennent connaissance du dit protocole présenté à l'annexe 1.

Dès le passage à l'acte de fugue, il s'avère primordial de :

1. Signaler la fugue au poste de quartier (PDQ) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) le plus rapidement possible (dans un délai maximum de six heures) en télécopiant les formulaires à cet effet (voir l'annexe 1);
2. Informer les parents ou les personnes en charge et ce, même la nuit;
3. Prévenir la personne autorisée (voir l'annexe 1);
4. Si nécessaire, requérir l'ordre de rechercher et d'amener devant le DPJ ou l'ordre de rechercher, de pénétrer et d'amener devant le DPJ;
5. Dans le respect des droits du jeune, transmettre, à la demande du SPVM, une photo de la personne recherchée;
6. Explorer le réseau social du jeune en informant les personnes qui le composent que vous êtes à la recherche de ce dernier. Lorsqu'il s'agit des amis du jeune, il est utile d'impliquer leurs parents car la loyauté entre jeunes peut parfois amener ces derniers à cacher la vérité dans le but de protéger leur ami⁵⁷;
7. Solliciter la collaboration des pairs à fournir les informations pertinentes qu'ils pourraient posséder en leur reflétant les risques que court le jeune pendant sa fugue;
8. Téléphoner dans les ressources (voir l'annexe 2) fréquentées par les jeunes fugueurs;
9. Prendre un moment de réflexion afin de préparer le retour de fugue en tenant compte de ce que vous connaissez du jeune.

Assurez-vous...

- Que toutes les démarches nécessaires ont été effectuées;
- De réfléchir au sens du passage à l'acte de fugue pour le jeune;
- De réfléchir à la façon dont le jeune sera accueilli à son retour de fugue;
 - ✓ *Qui est la personne la plus significative pour l'accueillir?*
 - ✓ *Est-ce nécessaire de recourir au service d'arrêt d'agir?*
 - ✓ *Quels moyens et quelles attitudes doivent être pris vis-à-vis du jeune à son retour?*

57 Plus de 60% des fugueurs se retrouvent chez une connaissance au moment de leur première fugue (Dion, 1999).

LA PRÉPARATION DU GROUPE DE PAIRS FACE À LA FUGUE

La fugue d'un jeune a toujours un impact sur le groupe de pairs du milieu institutionnel dans lequel il vit. C'est pourquoi il s'avère important de faciliter les verbalisations des autres jeunes hébergés au service clinique face à ce qu'ils vivent vis-à-vis de la fugue d'un des leurs et de répondre à leurs questionnements généralement teintés de différents sentiments liés à :

- La peur : *Que va-t-il arriver au jeune fugueur? Que va-t-il arriver des codes et des procédures, seront-ils plus sévères?...*
- La colère : *Le jeune n'avait pas le droit de nous laisser tomber! Il avait promis de m'emmener avec lui...*
- La culpabilité : *Je connaissais le plan de fugue du jeune et je n'ai rien dit ou fait pour l'empêcher...⁵⁸*

Le fait de partager ces questionnements permet aux jeunes de comprendre qu'ils font tous partie intégrante d'un groupe, qu'ils ont une place particulière au sein de celui-ci et donc un impact sur sa dynamique. Bref, les jeunes sont ainsi amenés à réfléchir aux conséquences d'une fugue sur eux-mêmes ainsi que sur les gens qui les entourent. Les discussions suscitées par ces questionnements amèneront non seulement les jeunes à démystifier le phénomène de la fugue mais peuvent aussi permettre aux intervenants d'évaluer le risque de fugue chez les autres jeunes du groupe.

Des sujets pouvant être abordés avec le groupe...

- Sentiments vécus pendant la fugue du jeune ou du vécu de certains jeunes du groupe lors de leur propre fugue;
- Sentiments vécus face à un retour éventuel du jeune;
- Perceptions et compréhension du phénomène de la fugue;
- Préparation de l'accueil fait au jeune par le groupe à son retour;
- Discussion des impacts de la loi du silence et de la dénonciation;
- Façons de réagir face à un plan de fugue qui se prépare dans le groupe;
- Motifs sous-jacents aux interventions qui sont ou seront posées vis-à-vis de la fugue.

QUE FAIRE LORSQUE LE JEUNE VOUS TÉLÉPHONE?

L'attente de l'appel du jeune est un moment important. Les intervenants doivent s'y préparer. Il est à noter que les délais d'appel varient d'un jeune à un autre. Pour certains, les délais sont une forme de protection vis-à-vis des adultes puisqu'ils sont conscients que s'ils téléphonent, ceux-ci les convaincront sans doute de revenir. Par contre, d'autres téléphonent dans un court délai, particulièrement ceux vivant un fort sentiment de culpabilité vis-à-vis de la coupure qui s'est opérée. L'appel fait par le jeune peut viser plusieurs objectifs :

- Donner des nouvelles afin que les intervenants soient moins inquiets;
- Tester la réaction des intervenants;
- Négocier les conditions de son retour;
- Tester les limites des parents et des intervenants (*vérifier jusqu'où ils iront pour qu'il revienne...*);
- Identifier une solution;
- Préparer le retour de fugue.

⁵⁸ À ce propos, l'intervenant doit être sensible au poids du secret qui est généralement difficile à supporter pour les jeunes complices.

TABLEAU 10
PROPOSITION DE PISTES D'ACTION À PRIVILÉGIER LORS DE L'APPEL TÉLÉPHONIQUE DU FUGUEUR

PISTES D'ACTION	SENS
<ul style="list-style-type: none"> ■ Garder son calme; ■ Proposer des rendez-vous téléphoniques; ■ Être clair dans ses propos; ■ Tenter de comprendre le geste; ■ Démontrer une ouverture à identifier des solutions; ■ Évaluer le degré de danger par des questions fermées (réponses oui ou non); ■ Ne pas dire oui à toutes les demandes, réfléchir à ce qui est acceptable et à ce qui ne l'est pas. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Important afin de maintenir le contact avec le jeune et qu'il ait envie de rappeler; ■ Évaluer le temps entre les appels; ■ Nommer les émotions vécues (tant du jeune que de l'intervenant) vis-à-vis de la situation; ■ Indiquer au jeune que vous n'êtes pas d'accord avec le moyen qu'il a pris mais que vous désirez comprendre; ■ Être ouvert à la recherche d'alternatives, impliquer le jeune dans la recherche de solutions, l'encourager à trouver des moyens réalistes.
<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Si vous désirez savoir d'où téléphone le jeune ou si vous le savez en danger, faite «*57» (des frais sont applicables);</i> ■ <i>Indiquer la date et l'heure de l'appel;</i> ■ <i>Téléphoner au service de police.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Seul l'enquêteur peut avoir accès à cette information enregistrée par la compagnie de téléphone.</i>

LES PISTES D'ACTION À PRIVILÉGIER SELON LE PROCESSUS DU VÉCU DE FUGUE

Le processus du vécu de la fugue est un excellent outil favorisant une meilleure compréhension du vécu et des réactions de l'adolescent. Une compréhension qui permet aussi à l'intervenant de situer le jeune et ses parents dans l'engrenage ou non de processus répétitif du passage à l'acte de fugue.

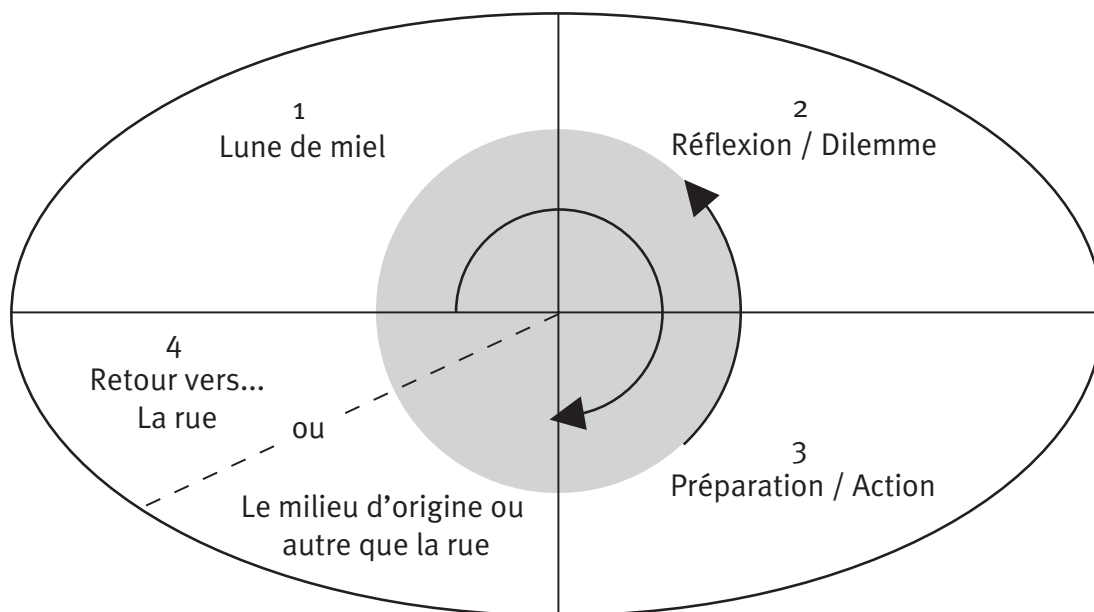
La décision de fuguer peut traduire différentes réalités selon le contexte et le jeune lui-même. Règle générale, le passage à l'acte de fugue se veut l'aboutissement d'un processus de réflexion sur sa façon d'être et de se sentir avec les personnes qui composent son entourage. Le jeune fuit rarement vers l'ailleurs parce qu'il se sent bien dans sa peau, à moins bien entendu d'être attiré dans sa fuite par un mode de vie qui lui apparaît plus stimulant. Le passage à l'acte de fugue est donc le symptôme d'une souffrance ou d'un malaise important, une façon consciente ou non pour le jeune d'exprimer cette souffrance. Le jeune et son entourage vivent alors une crise qui, au lieu de devoir être combattue, s'avère nécessaire pour qu'un changement opère. Tant le jeune que ses parents ou les intervenants seront confrontés à des moments de confusion, d'impuissance et de contradictions. À ce propos, il est important de vivre la crise plutôt que de se centrer trop rapidement sur le règlement de la situation, puisque le processus de la crise est nécessaire pour arriver à un nouvel équilibre. Un conflit peut s'avérer créatif et source de changement s'il est adéquatement résolu. Il s'avère conséquemment primordial que le jeune, ses parents et les intervenants cherchent ensemble de nouvelles ententes plus satisfaisantes pour tous. Les parents et les intervenants ont un pouvoir d'action et de changement fort important face à la situation du jeune puisqu'il n'est pas rare qu'ils se mobilisent plus rapidement que les jeunes.

Le processus d'engagement dans des comportements de fugue, aussi nommé processus du vécu de rue (illustré au schéma 1 à la page suivante), peut être défini en quatre étapes. Ce processus n'est cependant pas unidirectionnel, de sorte qu'un jeune peut passer d'une étape à une autre et ce, dans un sens comme dans l'autre.

Dans les premiers moments de la fugue (étape 1), le jeune vit une période nommée «lune de miel» qui est caractérisée par un sentiment de liberté et de plaisir. Le jeune fait de nouvelles rencontres, expérimente de nouvelles activités (gang, activités sexuelles, consommation d'alcool et de drogues...) et a du plaisir. Par la suite, le jeune entre dans l'étape de réflexion et de dilemme (étape 2). C'est à cette étape que le jeune prend conscience des aspects difficiles liés à sa situation. La rue, la fugue ou la vie de gang n'est plus que positive, elle présente également des désavantages non-négligeables. Deux dimensions remettent en cause son désir de poursuivre ou non sa fugue, soit, d'une part, les conditions de vie du séjour (dans la rue, dans les gangs...) et, d'autre part, ses perceptions des réponses qui lui seront offertes lors d'un retour éventuel. À ce stade se dessine, chez le jeune, un besoin de changer la situation ou d'envisager des alternatives. Cette réflexion est nécessaire pour passer à l'étape suivante (étape 3). À la troisième étape, le jeune considère les moyens possibles d'amener le changement désiré par rapport à la situation vécue et, conséquemment, de passer à l'action. Le jeune maintiendra cette nouvelle situation (étape 4) dans la mesure où elle demeure satisfaisante. Si le jeune repart en fugue, retourne à la rue ou dans les gangs, le processus s'enclenche de nouveau.

De leur côté, les adultes (parents et intervenants) vivent sensiblement le même processus au cours duquel ils sont appelés à réfléchir aux motifs ayant poussé le jeune à choisir la fugue et l'impact de ce choix sur leur vie. Alors que pour le jeune l'étape de «lune de miel» est centrale suite aux moments succédant son départ, l'étape de préparation à l'action, souvent caractérisée par l'angoisse, désigne davantage le vécu des parents et des intervenants. Or, il est important comme parent ou intervenant de traverser l'étape de réflexion afin de bien préparer le retour de la fugue du jeune et de ne pas perdre de vue que la fugue pour ce dernier est d'abord et avant tout le symptôme d'un problème qui la précède et la dépasse (Gendreau, 1993).

SCHÉMA 1 LE PROCESSUS DU VÉCU DE FUGUE⁵⁹



59 Tiré et adapté de D. Plante et M. Cardinal (2002).

LE RETOUR DE FUGUE

L'intervention lors du retour de fugue est capitale puisque le contexte l'entourant s'avère un des principaux facteurs influençant la répétition ou non du passage à l'acte (Boisvert, 1985; Association des centres d'accueil du Québec, 1991). L'isolement étant difficilement conciliable avec les besoins du fugueur (Boisvert, 1985), le retour de fugue devrait se faire par le biais d'une rencontre favorisant une discussion plutôt que par le biais de l'arrêt d'agir. Aborder la façon dont le jeune a vécu sa fugue plutôt que ce qu'il a fait pendant sa fugue. Si la fugue fût une expérience positive, si son retour est involontaire, s'il est toujours à l'étape de la lune de miel⁶⁰, si sa situation n'a pas changé et si ses besoins ne sont toujours pas répondus, le jeune risque de nouveau de passer à l'acte de fugue.

Le jeune s'ouvrira s'il a confiance et, conséquemment, s'il n'a pas peur d'être jugé. Le jeune s'impliquera s'il est mis à contribution dans la recherche de solutions répondant aux besoins de tous. Il est conscient des risques et a peur que certains éléments lui nuisent (appréhende de se retrouver dans un lieu plus fermé, isolement...). Il faut donc nommer ce qui peut en effet lui nuire et de quelles façons. Par ailleurs, il est important de respecter le rythme du jeune à aborder son vécu de fugue. Certains jeunes ont besoin de décompresser, de faire un recul face à leur fugue puisque le vécu n'a pas nécessairement été totalement agréable. S'empresser de les questionner n'aidera pas à leur ouverture. En ce sens, il est important de répondre aux besoins de soutien et de sécurité du jeune plutôt qu'au besoin qu'éprouvent les intervenants de contrôler la situation.

Considérant que la fugue puisse être révélatrice non seulement de conflits relationnels entre l'adolescent et son entourage mais également de dysfonctionnements intra et interpersonnels plus sévères pouvant signaler des troubles de santé mentale, il peut s'avérer fort important, le cas échéant, de référer et d'accompagner l'adolescent, avec son accord, vers des ressources cliniques et médicales appropriées en la matière. Dans certains cas, la fugue peut également être associée aux réactions et aux conduites suicidaires. Le cas échéant, référez-vous au «*Protocole d'intervention en situation de problématique suicidaire dans les centres jeunesse*».

LES MODALITÉS D'INTERVENTION SUITE AU RETOUR DE FUGUE : TROIS ÉTAPES À PRÉCONISER

Il est d'abord nécessaire de retirer l'avis de disparition en communiquant avec le PDQ et en complétant le formulaire prévu à cet effet (voir l'annexe 1), de prévenir la personne autorisée, de même que les parents du jeune ou toutes autres personnes concernées.

1. Advenant que le jeune revenait de lui-même, prévenir le PDQ sans délai;
2. Prévoir, si besoin est, le lieu d'hébergement immédiat du jeune, qu'il revienne de lui-même ou qu'il soit retrouvé par les policiers;
3. Récupérer la photo et signer le formulaire à cet effet (voir l'annexe 1).

Par la suite, l'accompagnement du jeune à son retour de fugue peut être divisé en trois étapes, soit l'accueil, la recherche du sens de la fugue et la recherche d'alternatives.

⁶⁰ Consultez le processus de vécu de fugue aux pages 40 et 41 du présent guide.

ÉTAPE 1 – L'ACCUEIL

- Accueillir positivement et calmement le jeune;
- Privilégier le retour de fugue par le biais d'une rencontre plutôt que par l'isolement;
- Signifier au jeune notre désaccord quant au moyen utilisé de même que notre ouverture à comprendre ce qu'il signifie;
- Exposer au jeune nos sentiments face à sa fugue (inquiétudes, peine...) et manifester la joie de le revoir et le fait d'être rassuré qu'il soit de retour;
- Dans certains cas, il peut être nécessaire d'effectuer une fouille du jeune à son arrivée (possession de stupéfiants ou d'armes...). Le cas échéant, référer aux règlements et aux procédures sur le recours à la fouille et à la saisie des centres jeunesse. Il est toujours préférable d'obtenir la collaboration du jeune avant de procéder à une fouille de sa personne;
- Offrir les soins de base (se laver, manger, dormir...);
- Porter une attention particulière concernant les expériences vécues lors de la fugue pouvant comporter des risques au niveau de la santé physique et psychologique. En cas de besoins, référer le jeune aux ressources appropriées (services de santé...)⁶¹;
- Permettre aux parents et à l'enfant de communiquer directement ensemble que ce soit par le biais d'une rencontre ou d'un contact téléphonique selon les désirs de chacun.

ÉTAPE 2 - LA RECHERCHE DU SENS DE LA FUGUE

- La recherche de la signification de la fugue est prioritaire;
- Permettre au jeune de verbaliser les émotions liées à la fugue et au retour;
- Offrir au jeune la possibilité de choisir à qui il veut se confier (il est important d'offrir au jeune la possibilité de parler à d'autres personnes : travailleur social, professeur, parents...);
- Identifier avec le jeune les problèmes vécus et les besoins comblés par la fugue et élaborer en conséquence les interventions (participation à des activités tenues à l'extérieur du milieu institutionnel, favoriser l'autonomie désirée avec le support nécessaire...). Profiter de l'occasion pour aborder les conduites à risque notamment au plan de la sexualité, de l'usage de drogues et des activités de gangs;
- Ne pas oublier de rester calme, rassurant, non-jugeant, et surtout d'éviter d'enquêter uniquement sur le contenu factuel de la fugue (où il était, avec qui...). Le jeune peut être défensif face à une telle attitude et ne raconter que ce qu'il veut bien et qu'il juge inoffensif aux yeux de l'adulte afin d'éviter des sanctions éventuelles (restrictions de contacts ou de sorties...). Le fait pour le jeune de se sentir coincé peut provoquer la récurrence. Une fois en confiance, le jeune en viendra de lui-même à raconter le contenu de la fugue.

En ce qui concerne les réflexions écrites...

La réflexion écrite est souvent perçue comme une mesure punitive par les jeunes. Cependant, chez ceux pour qui il est plus difficile de verbaliser leurs pensées et leurs émotions, l'écrit peut être privilégié et ne sera pas vécu comme punitif s'il est apporté comme moyen de s'exprimer. L'écrit devient ainsi un moyen de favoriser la rencontre et une façon pour le jeune de faire des propositions d'alternatives à sa situation. La réflexion verbale devrait tout de même être prioritairement privilégiée puisque...

- C'est par l'écoute de ce que l'autre transmet que nous lui démontrons respect et estime, que nous lui confirmons qu'il est entendu et bien compris;

⁶¹ À ce propos, tous les adolescents revenant de fugue devraient être vus systématiquement par les services de santé dans la semaine qui suit leur retour.

- C'est par l'écoute du jeune qu'il est possible de l'aider...
 - ✓ À établir des liens entre les événements vécus et leur donner un sens;
 - ✓ À lui faire prendre une distance nécessaire pour découvrir la portée de ses gestes;
 - ✓ À redonner un sens à des périodes qui semblent « non-structurées »;
 - ✓ À développer son anticipation, son jugement;
 - ✓ À établir des liens entre les comportements passés et actuels en lui faisant prendre conscience des analogies qui existent;
 - ✓ À exprimer ses émotions et ses états de tension en substituant le mot à l'agir;
 - ✓ À promouvoir son désir de communiquer, à préparer des rencontres verbales avec différents interlocuteurs;
- L'écoute permet de décoder des consignes et des situations non-comprises ou mal interprétées et de se situer quant aux interventions à poursuivre;
- Donner un début, un milieu et une fin à l'entretien permet de ne pas laisser le jeune dans un vide ou un trop plein d'émotions;
- Surtout, il ne faut pas oublier que l'on tente d'aider le jeune à se remettre sur pied et, pour cela, il est impératif de passer par la relation pour apporter compréhension, support et réconfort (une feuille de papier peut-elle vraiment apporter tout cela?);
- Préparer le jeune à rencontrer le groupe de pairs et à entendre ce que ces derniers ont à lui communiquer face à sa fugue;
- Surtout, toujours s'assurer de faire un suivi régulier avec le jeune pour savoir où il en est rendu face à sa dernière fugue et face aux problèmes ayant conduit ou précédé celle-ci et ce, afin de prévenir les récurrences associées au fait que le jeune se sente à nouveau seul face à certaines problématiques. Et s'assurer, par le fait même, qu'il est toujours ancré dans une démarche de résolution face à ses problèmes.

Suggestions de questions...

- Y a-t-il des choses que tu veux nous dire?
- Y a-t-il des choses dont tu voudrais parler ou que tu voudrais régler avec certaines personnes?
- Comment te sens-tu en ce moment?
- Qu'est-ce qui t'a poussé à fuguer? Tes besoins ont-ils été comblés?
- Comment as-tu vécu ta fugue?
- As-tu vécu des moments plaisants? Difficiles? À quoi t'attendais-tu?
- Y a-t-il des écarts entre tes attentes et la réalité?
- Comment te sens-tu face aux gens qui t'entourent?
- Vis-tu des problèmes en particulier? Comment comptes-tu t'y prendre pour les solutionner?
- De quelle forme d'aide as-tu besoin?
- As-tu des demandes particulières?
- As-tu des craintes particulières?
- Qu'est-ce que tu as appris durant ta fugue?
- Que représente la fugue pour toi?
- Comment as-tu évolué pendant ta fugue?
- Quels sont pour toi les désavantages liés à tes fugues répétitives?
- As-tu des inquiétudes vis-à-vis des expériences que tu as pu vivre au cours de ta fugue?

ÉTAPE 3 - LA RECHERCHE D'ALTERNATIVES

La participation du jeune dans la recherche de solutions favorise son sentiment de compétence et favorise son sentiment de pouvoir sur sa vie.

- Il s'agit de sortir de l'événement de fugue pour travailler sur le besoin auquel le jeune cherche à répondre. Il est important d'impliquer le jeune dans la recherche d'autres moyens pour exprimer ses besoins ou ses émotions de façon à diminuer les risques de récurrence;
- Il s'agit également de répondre aux besoins manifestés par le jeune. À cette étape, la collaboration du jeune est nécessaire tout en tenant toutefois compte de la réalité et du cadre d'intervention (contexte, plan d'intervention, rôle de la cour...) pour que les moyens proposés soient réalisables;
- Éviter le transfert de centre ou d'unité de vie suite à un retour de fugue;
- Personnaliser l'intervention plutôt que de stéréotyper.

L'UTILISATION DE L'UNITÉ D'ARRÊT D'AGIR LORS DU RETOUR DE FUGUE

Les services d'arrêt d'agir accueillent des jeunes, admis ou inscrits, recevant des services du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire (CJM-IU) et dont la démarche est ponctuellement compromise au sein de leur milieu régulier de dispensation de services. De façon générale, ces jeunes présentent :

- Un état de dangerosité pour soi ou pour autrui;
- Un refus systématique et persistant de répondre au support et à l'intervention;
- Une incapacité temporaire (situation de crise) à poursuivre le programme régulier et à vivre dans son milieu.

Le programme d'arrêt d'agir se veut une intervention à court terme (zéro à cinq jours) en vue de prévenir la détérioration de la situation d'un jeune, de sauvegarder les liens existants, d'accroître la capacité du milieu et d'assumer une intervention terminale. Les objectifs poursuivis sont :

- D'arrêter l'agir du jeune;
- De protéger le jeune face à une détérioration de sa situation personnelle;
- De protéger le jeune ou son entourage face à ses gestes d'agression;
- De permettre une décontamination;
- De permettre au jeune de recréer des alliances avec son entourage;
- De faire une recherche partagée des éléments de solutions de la situation qui amène l'arrêt d'agir;
- De mobiliser le jeune vers une poursuite de sa démarche;
- De restaurer les conditions minimales pour son retour dans le milieu de référence.

La résolution des problèmes passe alors par une séquence d'étapes à laquelle le jeune est convié, soit :

- La reconnaissance et la définition du problème vécu (avec exploration des émotions suscitées par la situation);
- La recherche et le choix de voies de solution;
- La mise en place des moyens qui y sont liés;
- La définition du rôle de chacun des acteurs de la situation.

Bref, l'arrêt d'agir a pour but premier de permettre au jeune un temps d'arrêt afin de bien réfléchir à sa situation et ce, dans un contexte d'encadrement statique et sécuritaire. Il est erroné de croire que l'arrêt d'agir est un moyen de punition suite aux agirs du jeune ou un moyen systématique de résolution de

problèmes. Dans ce contexte, beaucoup de jeunes vivent l'arrêt d'agir comme punitif, ce qui ne favorise pas alors la réflexion ou la diminution des risques de répétition de la fugue. Lorsque l'arrêt d'agir est utilisé, il ne faut pas qu'il devienne le seul type d'intervention. Il faut d'abord tenter d'effectuer les mêmes démarches de résolution de problèmes au sein du milieu de vie d'origine du jeune. En ce sens, cela à l'avantage de susciter chez ce dernier le sentiment d'avoir une place dans ce milieu de vie, d'avoir des gens qui se préoccupent de lui et aussi de lui faire sentir que ces derniers ont confiance en ses capacités de se reprendre en main malgré ses écarts de conduites.

Par contre, il est à noter que, dans certaines situations, il deviendra préférable d'utiliser le programme d'arrêt d'agir afin d'éviter l'apparition d'autres problématiques. Ces conditions sont :

- Le jeune refuse, à son retour de fugue, de suivre une programmation particulière visant la réflexion et sa protection tel que...
 - ✓ *Moments de vie à part du groupe;*
 - ✓ *Rencontres régulières avec les intervenants;*
 - ✓ *Déplacements à proximité de l'intervenant...;*
- Le jeune présente de hauts risques de récurrence de fugue;
- Le jeune a des verbalisations suicidaires et est à haut risque de passage à l'acte;
- Le jeune est recherché (par des membres de gangs...) et a besoin d'être protégé;
- Il existe des conflits majeurs entre le jeune et des pairs hébergés aux services cliniques pouvant dégénérer si une distance n'est pas prise momentanément.

Il est important de bien préparer le retour de fugue d'un jeune et de se questionner quant aux meilleures conditions de retour à mettre en place en se basant sur la dynamique du jeune et l'état du groupe.

LE RETOUR DE FUGUE ET SES PARTICULARITÉS

LE DILEMME FACE AU RETOUR DE FUGUE

Les jeunes vivent certains dilemmes face au retour de fugue et il est utopique de croire qu'il est facile pour le jeune de choisir. Ses émotions sont souvent partagées entre son vécu de fugue et ce qui l'attend à son retour. Le dilemme du jeune se situe dans l'anticipation d'un retour et non l'acte d'y retourner. Plusieurs facteurs peuvent influencer le retour de fugue (Dion 1999) :

- L'influence des conditions de vie...
 - ✓ *L'écoeurement de la rue, incluant les activités de rue, les difficultés reliées aux conditions de vie et de survie...;*
 - ✓ *L'incitation à un retour peut se faire par le biais de personnes significatives (parents, intervenants...);*
 - ✓ *L'influence des compagnons de fugues;*
- L'influence des interventions suite au retour...
 - ✓ *La crainte des sanctions (prolongement de l'ordonnance, peur de perdre leur place...);*
 - ✓ *L'évitement ou l'acceptation de certaines sanctions;*
 - ✓ *L'ennui ressenti face aux pairs, du peu de temps avant la fin de l'ordonnance et les projets élaborés;*
- Les projets...
 - ✓ *Le projet de départ définitif du milieu ou au transfert vers un autre milieu prend une place importante chez beaucoup de jeunes;*
 - ✓ *Les demandes de révision;*

■ Le goût de s'investir au centre...

✓ *Souvent dû à la déception familiale produite par la fugue et à la conscientisation que la fugue n'a rien apporté si ce n'est que de se mettre en danger.*

LA FUGUE RÉPÉTITIVE

L'histoire familiale, ainsi que les nombreux placements et déplacements depuis le bas âge, comptent au nombre des facteurs influençant la répétition de la fugue qui est définie comme une surenchère : tant que le message porté par la répétition n'est pas entendu, la répétition persiste. À chaque reprise, la fugue qui échoue appelle la répétition de la fugue jusqu'au moment où sera consommée la rupture définitive. Le jeune aborde la répétition de la fugue comme une chaîne, un enchaînement, une habitude. Pour certains, la répétition de la fugue est impulsive, l'idée de la fugue donne le goût de le refaire, comme une forme de dépendance. La fugue devient une fin en soi et non plus un moyen. La liberté s'apparente à un ailleurs, ce ailleurs n'est pas situé dans l'ici et le maintenant. L'ailleurs est toujours présent, celui des rêves de la fuite ou de la révolte (Dion, 1999).

DES RECOMMANDATIONS FACE À LA RÉPÉTITION DE LA FUGUE

QUELQUES PROPOSITIONS AFIN QUE LES MODALITÉS D'INTERVENTION OFFERTES PAR LE MILIEU INSTITUTIONNEL NE FAVORISENT PAS LE PROCESSUS DE RÉPÉTITION DE LA FUGUE

Les modalités d'intervention des centres jeunesse suite au retour de fugue peuvent inciter la répétition pour certains jeunes. Les difficultés à prendre la parole sont notamment nommées par les jeunes comme motivation à la répétition.

- Cibler les jeunes à risque avant l'âge de la première fugue institutionnelle qui s'effectue généralement avant l'âge de 12 et 13 ans;
- Renforcer l'intégration au niveau familial et scolaire;
- Renforcer les liens d'identification à la famille, à l'école et à la communauté;
- Offrir des projets, la possibilité d'une participation sociale;
- Développer le sentiment d'appartenance à la communauté;
- Inviter le jeune à faire du bénévolat dans lequel il peut trouver des réponses satisfaisantes à ses besoins;
- Éviter le transfert de milieu de vie et favoriser la stabilité;
- Éviter les retraits, l'isolement du jeune;
- Éviter de mettre en place des mesures restrictives (privations de sorties, restrictions de contacts...) dans le seul but de sanctionner le comportement de fugue...
 - ✓ *La punition ne remédie en rien au problème de base soulevé par la fugue;*
- Favoriser les rencontres individuelles...
 - ✓ *Ce type d'intervention personnalisée peut prévenir la répétition de la fugue;*
- Éviter les réponses stéréotypées (isolement, retrait, sanctions...);
- La recherche du sens et de la signification de la fugue doit être la priorité lors du retour de fugue d'un adolescent.

UNE CONCLUSION

Le passage à l'acte de la fugue est l'expression et la réponse des besoins de l'adolescent, garçon et fille. Des sentiments agréables ou désagréables sous-tendent généralement la satisfaction ou la non-satisfaction de ces besoins. Les sentiments ne découlent pas d'un acte volontaire, ils ne sont ni bons ni mauvais. Ils doivent être reconnus et identifiés tels qu'ils sont. Dans certains contextes, le comportement de la fugue ou de toutes autres conduites pouvant y être associées (activités de gangs, pratiques sexuelles à risque, abus d'alcool et d'autres drogues, violence agie et subie...) s'avèrent, pour les jeunes en difficulté, une façon de combler leurs besoins fondamentaux à défaut de l'être d'une autre façon.

Certains jeunes sont en mesure d'identifier le sens de leurs comportements sans nécessairement toutefois être en mesure de nommer les besoins sous-jacents. Ils ont donc besoin du support de leurs parents et parfois des intervenants afin d'identifier et de clarifier les besoins exprimés ou comblés par le passage à l'acte de fugue et l'adoption de conduites à risque et ce, pour ensuite identifier et mettre en place des alternatives en la matière. Autrement dit, l'identification des besoins favorise l'élaboration de nouveaux moyens, autres que la fugue et les comportements associés, pour y répondre. Ainsi, si la fugue exprime et répond à des besoins fondamentaux, l'accompagnement et l'intervention auprès des jeunes fugueurs, ou à risque de le devenir, et de leurs parents devront faire de même.

La complexité du phénomène de la fugue et des conduites associées, de même que la diversité des risques et des besoins des adolescents qui en font l'expérience et de leurs parents, obligent une action concertée afin de ne pas adopter une approche unilatéralement individuelle, sans égard aux réalités des milieux d'où proviennent ceux-ci. Autrement dit, ne restez pas seuls, référez-vous aux outils et aux programmes d'intervention déjà existants au sein de l'établissement, n'hésitez pas à chercher l'aide, le soutien et le support nécessaires à l'adéquation et à l'efficacité de vos interventions et ce, tant auprès de vos collègues immédiats que de ceux œuvrant au sein d'organismes partenaires. Faites preuve de disponibilité et d'ouverture, faites confiance en vos capacités d'experts de la jeunesse en difficulté et surtout croyez au potentiel adaptatif des jeunes, garçons et filles, que vous accompagnez.

LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Adams, G.R., et Munro, G. (1979). Portrait of the North American runaway : a critical review. *Journal of youth and adolescence*, 8 : 359-373.

Association des centres d'accueil du Québec. (1991). *Les fugues et les évasions des centres de réadaptation*. Québec : Association des centres d'accueil du Québec.

Bernier, L., Morissette, A., et Roy, G. (1991). *La fugue chez les adolescents : fuite d'un milieu ou réappropriation d'un destin*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture.

Bernier, L., Morissette, A., et Roy, G. (1992a). L'amour en souffrance ou la dérive des sentiments. *Revue internationale d'action communautaire*, 67 (27) : 104-115.

Bernier, L., Morissette, A., et Roy, G. (1992b). La fugue chez les adolescents : épisode d'un parcours biographique. *Apprentissage et socialisation*, 15 (1) : 63-71.

Boisvert, F. (1985). *La fugue chez les adolescents et les divergences des solutions de réponses offertes par les structures d'accueil et l'institution*. Mémoire de maîtrise inédit. Sherbrooke : Université de Sherbrooke.

Brennan, T., Huizinga, D., et Elliott, D.S. (1978). *The social psychology of runaways*. Toronto : Lexington Books.

Centres jeunesse de Montréal (1998). *Guide de conduite éthique*. Montréal : Les Centres jeunesse de Montréal.

Clarke, R.V.G., et Martin, D.N. (1971). *Absconding from approved schools*. London : Home office research studies.

Clarke, R.V.G., et Martin, D.N. (1975). A study of absconding and its implications for the residential treatment of delinquents. In Tizard, J., Sinclair, I., et Clarke, R.V.G. (Eds) *Varieties of residential experience*. London : Routledge and Kegan Ltd.

Côté, M.M. (1988). *Les jeunes de la rue à Montréal : une étude d'ethnologie urbaine*. Thèse de doctorat inédit. Montréal : Université de Montréal.

Côté, M.M. (1991). *Les jeunes de la rue*. Montréal : Liber.

Dion, A. (1999). *Étude descriptive de la répétition de la fugue chez les adolescents hébergés en centre de réadaptation en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse*. Mémoire de maîtrise inédit. Montréal : Université de Montréal.

Direction de la santé publique (2002). *Les jeunes de la rue. Prévention en pratique médicale*. Montréal : Direction de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre. Septembre 2002 : 1-4.

Durocher, L., et Fortier, M. (1999). *Programme d'éducation sexuelle*. Montréal : Les Centres jeunesse de Montréal.

Durocher, L., et Young, S. (Hiver 2000/2001). *Guide de réflexion et d'intégration de la dimension de la sexualité dans l'intervention*. Montréal : Le Centre jeunesse de Montréal.

Durocher, L., Desrosiers, P., Pelletier, S., et Trudeau-Leblanc, P. (Hiver 2000/2001). *Usage et abus de drogues : Guide d'accompagnement et d'intervention*. Montréal : Le Centre jeunesse de Montréal.

Durocher, L., et Fleury, É., en collaboration avec Berthiaume, P., et Moïse, J. (2002). La prostitution juvénile, quoi de neuf? *Défi jeunesse*, 9 (1) : 23-30.

Elensewiski, R. (1974). *Runaway youth : a study of personality factors and the locus control*. Miami : University of Miami.

Fleury, É., et Fredette, C. (2002). *Guide d'animation et d'accompagnement de la bande dessinée «Le silence de Cendrillon»*. Montréal : Le Centre jeunesse de Montréal.

Fournier, M. (2002). *Jeunes filles affiliées aux gangs de rue à Montréal : Cheminements et expériences*. Mémoire de maîtrise inédit. Montréal : École de criminologie, Université de Montréal.

Fredette, C. (2003). De la violence des gangs à la souffrance des adolescents. *L'Enjeu spécial : Regards de chercheurs sur la violence*, 9 (7) : 37-42.

Fredette, C. (2001). *Les filles de gangs... des gars de gangs?* Document inédit. Montréal : Les Centres jeunesse de Montréal.

Fredette, C., et Proulx, J., en collaboration avec Hamel, S. (2000). *Le défi de la réadaptation des garçons membres de gangs : une enquête-terrain menée auprès de garçons hébergés en centre de réadaptation et auprès d'intervenantes et d'intervenants des centres jeunesse*. Montréal : Centre international de criminologie comparée.

Fredette, C. (2000). *Le comité de suivi «Dossier Gang»*. Cahier de référence. Document inédit. Montréal : Les Centres jeunesse de Montréal.

Fredette, C. (1999). *Connaître le phénomène des gangs, comprendre l'expérience des jeunes dans les gangs et agir auprès des jeunes impliqués dans des activités de gangs*. Document inédit. Montréal : Les Centres jeunesse de Montréal.

Fredette, C. (1997). *Le pouvoir des gangs de rue aux institutions de réadaptation : revoir le problème, réajuster nos interventions*. Mémoire de maîtrise inédit. Montréal : École de criminologie, Université de Montréal.

Garbarino, J., Wilson, J., et Garbarino, A.C. (1986). The adolescent runaway. In Garbarino, J., Schellenbach, C.J., et Sebes, J.M. *Troubled youth, troubled families*. New York : Aldine de Gruyter.

Gendreau, G., en collaboration avec Belpaire, F. (1993). *Briser l'isolement entre jeunes en difficulté, éducateurs et parents*. Montréal : Sciences et culture.

Hanigan, P. (1997). *La jeunesse en difficulté*. Québec : Les Presses de l'Université du Québec.

Hamel, S., Fredette C., Blais, M.-F., et Bertôt, J., en collaboration avec Cousineau, M.M. (1998). *Jeunesse et gangs de rue : résultats de la recherche-terrain et proposition d'un plan stratégique quinquennal (phase II)*. Rapport présenté au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM). Montréal : Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS).

Hébert, J., Hamel, S., et Savoie J.G. (1997). *Jeunesse et gangs de rue : revue de littérature (phase I)*. Rapport présenté au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM). Montréal : Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS).

Impe, M., et Lefebvre, A. (1981). *La fugue des adolescents*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.

Justice, B., et Duncan, D.F. (1976). Running away : an epidemic problem of adolescence. *Adolescence*, 11 (43) : 365-371.

Lipschutz, M.R. (1977). Runaways in history. *Crime and delinquency*, 23 : 321-332.

Maslow, A.H. (1970). *Motivation and personality*. New York : Harper & Row.

Ministère de la santé et des services sociaux. (2001). *Guide d'intervention médicosociale auprès des victimes d'agression sexuelle*. Québec : Gouvernement du Québec.

Ministère de la santé et des services sociaux. *Loi sur la protection de la jeunesse*. Québec : Gouvernement du Québec.

Ministère de la justice. *Code criminel canadien et lois connexes*. Canada : Gouvernement du Canada.

Ministère de la justice. *Loi sur les jeunes contrevenants*. Canada : Gouvernement du Canada.

Ministère de la justice. *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Canada : Gouvernement du Canada.

Moïse, J. (2000). *Psychotropes et jeunes de la rue*. Montréal : Éditions J. Moïse.

Moïse, J. (2002). *Adolescence, initiation et prostitution*. Montréal : Éditions du Mistral.

- Plante, D., et Cardinal, M. (2002). *Formation sur la réalité de la fugue et de la rue «Parents En Marge de la rue»*. Cahier des participants. Montréal : En Marge 12-17.
- Roberts, A.R. (1982). Adolescent runaways in suburbia : a new typology. *Adolescence*, 17 (66) : 387-397.
- Roy, É., Haley, N., Boivin, J-F., Frappier, J-Y., Classens, C., et Lemire, N. (1996). *Les jeunes de la rue de Montréal et l'infection au VIH*. Rapport final - Étude de prévalence. Montréal : Direction de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.
- Stanton, D. (2000). La prostitution, un crime? *La gazette des femmes*, 22 (1) : 18-25.
- Speck, N.B., Ginther, P.W., et Helton, J.R. (1988). Runaways : who will run away again? *Adolescence*, 23 (92) : 881-887.
- Spergel, I.A. (1995). *The youth gang problem : A community approach*. New York : Oxford University Press.
- Ville de Montréal. (1999). *Rapport du comité montréalais sur la prostitution de rue et la prostitution juvénile*. Montréal : Ville de Montréal.

LES ANNEXES

ANNEXE 1 - PROTOCOLE SUR LA COLLABORATION EN CAS DE FUGUE OU DE DISPARITION

Ce protocole concerne la fugue ou la disparition d'un jeune suivi dans le cadre de la **Loi sur la protection de la jeunesse** ou de la **Loi sur les services de santé et les services sociaux**.

1. Objet :

Le présent protocole a pour but de formaliser une entente entre le SPVM et le CJM-IU sur leur collaboration lors d'une fugue ou d'une disparition d'un jeune desservi par le CJM-IU.

2. Définitions :

On entend par fugue, l'absence d'un jeune qui, sans motif légitime, quitte le lieu où il est supposé se trouver ou s'abstient de s'y présenter. Le terme de fugue est réservé à l'absence d'un jeune suivi dans le cadre de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) ou la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ).

La disparition évoque une réalité proche de la fugue, avec la différence que dans la disparition, on ne présuppose aucune intention de s'absenter chez celui qu'on ne retrouve pas. Par contre, on parlera d'enlèvement à propos d'un jeune enfant que ses parents cachent dans le but de le soustraire à l'autorité du directeur de la protection de la jeunesse (DPJ).

3. Responsabilités du CJM-IU :

- Lors du constat de la fugue ou de la disparition
 - 3.1. Signaler la fugue au poste de quartier (PDQ) le plus rapidement possible et dans un délai maximum de 6 heures.
 - 3.2. Informer le parent.
 - 3.3. Prévenir la personne autorisée.
 - 3.4. Si nécessaire, requérir l'ordre de rechercher et d'amener devant le DPJ ou l'ordre de rechercher, de pénétrer et d'amener devant le DPJ.
 - 3.5. Dans le respect des droits du jeune, transmettre, à la demande du SPVM, une photo de la personne recherchée.

- Lors du retour du jeune
 - 3.6. Advenant que le jeune revenait de lui-même, prévenir le PDQ sans délai.
 - 3.7. Prévoir, si besoin est, le lieu d'hébergement immédiat du jeune, qu'il revienne de lui-même ou qu'il soit retrouvé par le SPVM.
 - 3.8. Prévenir les parents ainsi que la personne autorisée du retour du jeune.
 - 3.9. Récupérer la photo et signer le formulaire à cet effet.

4. Responsabilités du SPVM :

- 4.1. Recevoir la déclaration, la vérifier et la compléter au besoin, en retourner copie au service déclarant après y avoir ajouté un numéro d'événement.
- 4.2. Réclamer une photo si jugé nécessaire.
- 4.3. Procéder à la recherche selon les procédures du SPVM.
- 4.4. Ramener le jeune localisé à son port d'attache ou à l'endroit désigné par le DPJ.
- 4.5. Retourner la photo du jeune si elle avait été requise et veiller à ce que soient détruites les copies qui en auraient été faites.

5. Durée de l'entente :

La présente entente est d'une durée initiale d'un an à compter de la date de sa signature par les deux parties. Elle est reconduite pour la même durée à moins d'avis écrit donné par l'une ou l'autre des parties avant l'arrivée de la date de renouvellement. Elle peut être résiliée en tout temps sur avis écrit par l'une ou l'autre des parties.

Les parties ont signé ce protocole

À Montréal, le 17^{ème} jour du mois de décembre 2001.

Ce qu'il est utile de savoir à propos de la collaboration en cas de fugue ou de disparition d'un jeune :

1. La déclaration d'une fugue ou d'une disparition se fait directement au poste de quartier (PDQ) du secteur, sans passer par le 911. La déclaration doit être faite dans les délais les plus brefs que possible, ne devant pas excéder un maximum de 6 heures.
2. La déclaration est faite par télécopieur, en transmettant au PDQ un formulaire Événement rédigé par le citoyen, auquel est jointe une copie de la fiche d'identification (P : clinique/-outilscl.C01). S'il y a risque élevé, on doit en plus en aviser le PDQ en téléphonant directement.

Au moment où on est en recherche d'un jeune, l'information nécessaire doit être transmise au policier pour aider à la recherche, que cette information concerne le jeune lui-même ou des tiers, que le jeune soit suivi dans le cadre de la LSSSS ou de la LPJ.
3. Si le jeune fugue la nuit, l'intervenant prévient le PDQ par téléphone en plus de communiquer les informations par télécopieur.

La gestion des effectifs fait qu'il est possible qu'aucun policier ne soit présent au PDQ au moment où une télécopie rentrerait la nuit; par contre, le système mis en place permet qu'on puisse toujours rejoindre un superviseur par téléphone. Ce dernier s'assurera qu'un policier passera au PDQ prendre la télécopie.
4. Dès que possible, l'intervenant du CJM prévient les parents ainsi que les autres intervenants impliqués auprès du jeune et tout particulièrement la personne autorisée.

5. Le policier responsable au PDQ assigne un numéro d'événement qu'il transmet au service référant en complétant l'espace prévu à cet effet sur le formulaire Événement rédigé par le citoyen.
6. Le policier du PDQ achemine le rapport au Centre opérationnel (CO) de son secteur dès qu'il a vérifié que le rapport Événement rédigé par le citoyen est dûment complété.
7. Le responsable de l'unité d'enquête évalue la plainte et assigne un enquêteur en tenant compte du degré d'urgence.
8. Si le SPVM le juge nécessaire et dans le respect des droits du jeune, l'intervenant CJM-IU remet une photo du jeune, s'il en détient une. Le policier signe l'attestation de transmission de la photo.
 La photo et l'autorisation de la communiquer en cas de fugue ou de disparition devront avoir été obtenues à l'intérieur du processus d'admission tel que prévu dans les procédures du CJM-IU. À défaut d'avoir obtenu, lors de l'admission, le consentement du jeune (14 ans et plus) et de ses parents à communiquer une photo, toute photo éventuellement en possession du CJM-IU sera transmise au SPVM si le jeune est suivi dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse et s'il y a danger ou urgence, notions qui se définissent en fonction de l'âge du jeune, de sa vulnérabilité, de son état physique et psychologique, du risque qu'il peut représenter non seulement pour lui-même mais aussi pour autrui.
 N.B. La photo d'un jeune suivi en LSSSS sera transmise même à défaut du consentement du jeune ou de ses parents, si sa situation est suffisamment dangereuse pour être prise en charge par le DPJ en vertu d'un signalement retenu.
9. La personne autorisée, en concertation avec le policier, vérifie si une autorisation judiciaire (mandat) sera nécessaire pour mener à bonne fin la recherche du jeune.

I - Jeune suivi dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse :

Le DPJ par la personne qu'il autorise, a la responsabilité de s'assurer qu'un jeune, qu'il soit suivi en vertu d'une entente sur mesures volontaires ou d'une ordonnance, reçoive les services requis pour mettre fin à l'état de compromission qui a suscité son intervention. Ainsi, si un jeune est en fugue ou caché par ses parents par exemple, la personne autorisée par le DPJ doit s'assurer que les dispositions requises ont été mises en place pour retrouver ce jeune. Elle doit alors se demander si une autorisation judiciaire de la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse est nécessaire ou non pour le policier qui aura à rechercher le jeune et à le contraindre lui ou ses parents ou gardien, à ce que l'enfant soit amené au DPJ.

Une autorisation judiciaire n'est pas nécessaire :

- Lorsque le jeune fait l'objet d'une décision de la Cour en matière de protection de la jeunesse, celle-ci contient, règle générale, une ordonnance la rendant exécutoire par tout agent de la paix. Cette disposition constitue en soi un ordre de rechercher et d'amener l'enfant devant le DPJ. La présence d'une telle mention est à vérifier auprès de la personne qui détient l'ordonnance.
- Lorsque, en situation d'urgence, les conditions de la délivrance d'un mandat sont remplies et que le délai pour l'obtenir risque de compromettre la sécurité de l'enfant.

Une autorisation judiciaire est nécessaire :

- Si la décision de la Cour ne contient pas la mention la rendant exécutoire par tout agent de la paix;
- Si le jeune est suivi conformément à une entente sur mesures volontaires et qu'il est raisonnable de croire que celui-ci ne consentira pas à suivre le policier ou que ses parents ne consentiront pas à ce qu'il soit amené devant le DPJ;
- Si, suite au signalement qui lui a été fait, le DPJ ou la personne qu'il autorise en vue d'une évaluation, estime que l'enfant est en danger parce qu'il est disparu, en fugue ou caché par ses parents ou un autre adulte.

L'autorisation judiciaire consiste en l'obtention d'un ordre de rechercher et d'amener (article 35.2 LPJ) ou de rechercher, de pénétrer et d'amener (article 35.3 LPJ) un enfant devant le DPJ. Ces ordres sont adressés à tout agent de la paix. Pour que l'une ou l'autre de ces autorisations soit délivrée, la personne autorisée s'adresse à un avocat de la direction du contentieux du CJM-IU qui verra à préparer une demande à la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse.

L'ordonnance du juge est par la suite acheminée au greffe de la Cour qui se charge de la transmettre au service de liaison du SPVM auprès de la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse. Le service de liaison du SPVM verra par la suite à rendre cette ordonnance accessible à l'ensemble du corps policier de façon à ce qu'elle puisse être exécutée dans les meilleurs délais.

Toutefois, s'il s'agit d'une situation urgente ou d'une ordonnance en vertu des articles 35.2 et 35.3 LPJ, l'ordonnance de la Cour est remise, dès qu'elle est accordée à la personne autorisée qui la remettra au PDQ concerné.

Annulation des autorisations judiciaires en LPJ :

Une autorisation judiciaire est émise par un juge, elle doit être annulée par un juge.

- Si le jeune est retrouvé par un policier, celui-ci se charge d'en aviser le service de liaison du SPVM auprès de la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse afin que l'ordre d'amener soit annulé.
- Si le jeune revient de lui-même à son lieu d'hébergement ou se présente à la personne autorisée par le DPJ ou est amené à celle-ci par les parents ou gardiens ou que ceux-ci ont consenti à ce que l'intervenant amène l'enfant, la personne autorisée doit en aviser un avocat de la Direction du contentieux qui verra à faire annuler l'ordre d'amener.
- Lorsque suite à la fugue ou à la disparition du jeune, la situation de celui-ci doit être judiciairisée en vue d'obtenir des mesures provisoires, l'ordre d'amener est annulé par le tribunal lors de l'audition. Le greffe de la Cour en avise par la suite le service de liaison du SPVM qui verra à transmettre cette information au corps policier.
- Lorsqu'il s'agit d'un ordre de rechercher, de pénétrer et d'amener (article 35.3 LPJ), cette autorisation doit être rapportée au juge qui l'a accordée, qu'elle ait été exécutée ou non, dans les 15 jours de sa délivrance.

II - Jeune suivi en vertu de la Loi sur les services de santé et services sociaux (LSSSS) :

L'intervention du CJM-IU auprès d'un jeune en vertu de la Loi sur les services de santé et services sociaux se fait en vertu d'une convention de placement à laquelle a adhéré l'enfant de plus de 14 ans et ses parents. Dans ces circonstances, on ne peut contraindre un jeune en fugue, ni obtenir une autorisation judiciaire en vertu de la LSSSS à moins qu'il n'existe un motif raisonnable de croire que la sécurité du jeune est compromise. Sa situation devra alors être signalée au DPJ et, si le signalement est retenu, l'intervention se poursuivra conformément à la Loi sur la protection de la jeunesse.

10. Lorsque le jeune suivi en LPJ ou en LSSSS est retrouvé par le SPVM :

- Le policier s'informe auprès du service RTS ou Urgences sociales de l'endroit où doit être conduit le jeune;
Ce lieu est préalablement déterminé par la personne autorisée ou l'intervenant responsable qui se seront assurés auprès de l'Accès de la faisabilité de l'orientation préconisée.
Cette orientation devra avoir été transmise au service d'Urgences sociales en complétant l'Avis d'une situation à risque. À défaut d'avoir reçu un tel avis et dans l'impossibilité de rejoindre la personne responsable, le service d'Urgences sociales prendra la décision qui lui semble la plus appropriée selon la situation du jeune et les disponibilités du réseau.
- Le policier ou l'enquêteur complète le rapport Localisation personne disparue et en transmet une copie au lieu d'hébergement du jeune ou à la personne autorisée;
Selon l'état actuel de la législation, un policier peut transmettre toute l'information qu'il détient relativement à la fugue d'un jeune que ces informations concernent le jeune lui-même ou des tiers.
- L'enquêteur au dossier retourne la photo dès que possible et s'assure de la destruction des copies réalisées.

11. Lorsque le jeune revient de lui-même :

- L'intervenant CJM-IU à qui il se présente, prévient le PDQ sans délai et il complète le formulaire Localisation personne disparue et le télécopie au PDQ;
Selon l'état actuel de la législation, lorsqu'il s'agit d'un jeune suivi en LPJ, à toutes fins utiles, l'intervenant du CJM-IU ne peut transmettre aux policiers aucune information sur les péripéties d'une fugue ou disparition, que ces informations concernent le jeune ou des tiers. Toutefois, l'intervenant doit rapporter à la personne autorisée ou au réviseur des faits ou des conduites répréhensibles portées à sa connaissance. Il doit le faire obligatoirement si ces informations sont de nature à protéger le jeune ou un autre jeune contre un tiers qui constituerait, pour l'un ou l'autre, un danger en vertu de 38 C (négligence) ou G (abus physique ou sexuel), LPJ. Il revient au DPJ de décider ensuite s'il y a lieu de divulguer à la police ou au SPG, un renseignement obtenu dans le cadre de l'application de la LPJ. (Ces spécifications sont inspirées du Guide relatif à la divulgation de renseignements par le DPJ à la police et au substitut du Procureur général, ACSSQ.)
- Le policier du PDQ prévient l'enquêteur du CO éventuellement affecté à la recherche du jeune;
- Si une photo avait été fournie, elle est retournée au CJM-IU dès que possible et un intervenant signe le formulaire à cet effet;
- La personne autorisée est prévenue du retour du jeune.



ÉVÈNEMENT rédigé par le citoyen

→ # ÉVÈNEMENT : _____

→ (À transmettre au point de service par FAX au : _____)

DATE : _____

USAGER CJM : _____

NATURE DE L'ÉVÈNEMENT

CODE : E-323

(LJC) # D'ORDONNANCE EN COURS : _____

(LPJ) FUGUE (LJC) ÉVASION (LJC) LIBERTÉ ILLÉGALE

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE EN FUGUE, EN ÉVASION OU EN LIBERTÉ ILLÉGALE

NOM <small>(Tous les noms de famille)</small>		PRÉNOM	
DATE DE NAISSANCE <small>année mois jour</small>	ÂGE	SEXE	ADRESSE DU LIEU D'HÉBERGEMENT C.J.M.
VILLE	CODE POSTAL	TÉLÉPHONE	# DE FAX : ORIGINE ETHNIQUE

ENDROIT OÙ EST SURVENU L'ÉVÈNEMENT

ADRESSE :	DATE ET HEURE DE L'ÉVÈNEMENT <small>année mois jour hrs min</small>
VILLE :	INTERV. TÉMOIN : ENTRÉ <input type="checkbox"/> A.M. <input type="checkbox"/> P.M.
CODE POSTAL :	# TÉLÉPHONE : M.L.C. <input type="checkbox"/> A.M. <input type="checkbox"/> P.M.

Circonstances de la fugue, de l'évasion ou de la liberté illégale :

(Risque pour lui-même) : élevé modéré faible (Pour les autres) : élevé modéré faible

Signes distinctifs : (habillement, tatouage, etc.)

Parents avisés: Oui Non

Personne autorisée ou délégué à la jeunesse avisé : Oui Non

Contacts probables durant l'événement et coordonnées (parents, amis, gangs, etc...):

Si localisé, contactez : _____ Téléphone : _____

Rédigé par : _____ Téléphone : _____
(LETTRES MOULÉES)

RÉSERVÉ AU POLICIER :

Le no. d'événement a été fourni. Avisé 8888

VÉRIFICATION : NOM ET PRÉNOM (lettres moules) : _____

DATE : _____ MATRICULE : _____ UNITÉ : _____ ÉQUIPE : _____

SIGNATURE : _____

DISTRIBUTION : Poste CO-Section analyse et renseignement tactique CO-Enquête : _____

(PAR TÉLÉPHONEUR)

(514) 280-01

TÉL. PDQ : _____

(514) 280-06

FAX PDQ : _____

CLASSEMENT

- ENQUÊTE À POURSUIVRE
- NON FONDÉ
- ENQUÊTE ULTÉRIEURE NON RECOMMANDÉE
- S.M.A. MOINS DE 12 ANS
- S.M.A. AUTRE (Précisez la nature)
- INACTIVE

Numéro de dossier CJM:

Modifications des renseignements

1. Identification		Sexe: F <input type="checkbox"/> / M <input type="checkbox"/>	
Nom:	Prénom:		
Date de naissance:	Point de service:		
Age: ans mois	Site:		
Date d'entrée:	Type de service: Évaluation <input type="checkbox"/> Réadaptation <input type="checkbox"/>		
Numéro assurance sociale:	Numéro assurance maladie:		
Description physique:	taille: cm	POIDS: kg	
cheveux:	yeux:		
Caractéristiques physiques: ex.: (tatouage, cicatrice...)			
2. Référence:			
Nom du référent: (t.s.) ou délégué jeunesse		téléphone:	
Nom du chef de service:		téléphone:	
Nom du réviseur: P.J.:		téléphone:	
Nom de l'accompagnateur:		téléphone:	
3. Informations légales:			
LSSSS: <input type="checkbox"/> LPJV: <input type="checkbox"/>		LPJO: <input type="checkbox"/>	
LJC garde ouverte <input type="checkbox"/> fermée <input type="checkbox"/> discontinue <input type="checkbox"/> provisoire <input type="checkbox"/> lib. Cond. <input type="checkbox"/>			
Date d'ordonnance: du:		au:	
Numéro de l'ordonnance:		Nom du juge:	
Interdit de contact:		(annexer une photocopie du document)	
4. Milieu de provenance:			
(21) Famille naturelle <input type="checkbox"/>		(41) Famille d'accueil <input type="checkbox"/>	
(61) Autre C.R. <input type="checkbox"/>		(55) App. supervisé <input type="checkbox"/>	
(79) Autre établissement <input type="checkbox"/>		(63) Autre res. de réad. <input type="checkbox"/>	
		(52) Foyer de groupe <input type="checkbox"/>	
		(54) Foyer appartement <input type="checkbox"/>	
		(99) Autre <input type="checkbox"/>	
Nom:		Téléphone:	
Adresse:		Ville:	
		Code postal:	
5. Informations concernant la famille (si usager mineur)			
Nom et prénom de la mère:		Nom et prénom du père:	
Date de naissance:		Date de naissance:	
Adresse:		Adresse:	
Code postal:		Code postal:	
Tél. rés.: tél. travail:		Tél. rés.: tél. travail:	
État civil:		État civil:	
CLSC: Territoire:		CLSC: Territoire:	
Garde physique: oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		Garde physique: oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Hors région:		Hors région:	
6. Informations scolaires:			
Niveau scolaire:		Dernière école fréquentée:	
Dernier bulletin		Code permanent:	
7. Informations pour un programme spécifique:			
Type de programme: Arrêt d'agir (0-5 jours) <input type="checkbox"/> Diapason, Stabilisation (0-30 jours) <input type="checkbox"/>			
Date de la demande:			
Demande faite pour: D.S.M.: Boréal <input type="checkbox"/> Diapason <input type="checkbox"/> Intervalle <input type="checkbox"/>			
M.S.A.: Goéland <input type="checkbox"/> N.D. LAVAL: <input type="checkbox"/> CARTIER: <input type="checkbox"/> AUTRE: <input type="checkbox"/>			
8. Informations médicales:			
Maladies particulières:			
Médication:			
Allergies:			
9. Informations particulières:			



LOCALISATION PERSONNE DISPARUE



DATE : _____
 # USAGER CJM : _____

→ # ÉVÈNEMENT : _____
 → (À transmettre au point de service par FAX au : _____)

NATURE DE L'ÉVÈNEMENT

CODE : E-323

(LJC) # D'ORDONNANCE EN COURS: _____

(LPJ) FUGUE (LJC) ÉVASION LIBERTÉ ILLÉGALE

CIRCONSTANCES DU RETOUR DE LA FUGUE, DE L'ÉVASION OU DE LA LIBERTÉ ILLÉGALE

DATE DU RETOUR: _____ HEURE DU RETOUR: _____

CIRCONSTANCES DU RETOUR (de lui-même, accompagné, de quelle façon, etc.) _____

OÙ ÉTAIT-IL? _____

AVEC QUI ÉTAIT-IL (amis, parents, etc.)? _____

EST-IL IMPLIQUÉ DANS UN CRIME OU UN AUTRE ÉVÈNEMENT? SI OUI, LEQUEL : _____

QU'A-T-IL FAIT DURANT SON ABSENCE? _____

Rédigé par: _____ (LETTRES MOULÉES) Téléphone: _____

RÉSERVÉ AU POLICIER :

Avisé 8888

VÉRIFICATION NOM ET PRÉNOM (lettres moulées): _____
 DATE: _____ MATRICULE: _____ UNITÉ: _____ ÉQUIPE: _____

SIGNATURE: _____

DISTRIBUTION: Poste CO-Section analyse et renseignement tactique CO-Enquête: _____
 (PAR TÉLÉCOPIEUR)

TÉL. PDQ: (514) 280-01 _____

FAX. PDQ: _____

NOTES

FORMULAIRE DE TRANSMISSION DE PHOTO

Le _____ 200__ ,
 date

Suite à la fugue ()
 l'évasion ()

De : _____
 Nom du jeune

Dont le numéro d'événement est : _____

Nous attestons avoir reçu la photographie de ce jeune. Nous nous engageons à ne l'utiliser que dans le cadre des recherches demandées. Nous nous engageons également à remettre l'original et à détruire toute autre copie dès que les recherches seront terminées.

 Signature du policier

 Signature de l'intervenant du CJM

RETOUR DE LA PHOTO

Photo reçue le _____ 200__
 Date

De _____
 Policier

Par _____
 Intervenant du CJM



Centre jeunesse
de Montréal
Institut universitaire

AVIS D'UNE SITUATION À RISQUE

URGENCES SOCIALES (Télécopieur 896-3190)

Date de l'avis: _____

Date d'échéance: _____

IDENTIFICATION

Nom: _____ Date de naissance: _____

Adresse: _____
milieu de vie actuel de l'enfant

Téléphone: _____

Milieu naturel Famille d'accueil Centre de réadaptation

Père: _____ Mère: _____

Tél.: _____ Garde légale: Tél.: _____ Garde légale:

DOSSIER

No dossier: _____ No ordonnance ou mandat: _____

Loi sur la santé et services sociaux

Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) Article: _____

Loi sur les jeunes contrevenants (LJC)

SITUATION

Description de la situation: _____

Intervention à privilégier: _____

Intervention réalisée par les urgences sociales: _____

Nom de l'intervenant(e) Point de service Téléphone

Nom de l'intervenant(e) Urgences sociales Date

ANNEXE 2 - QUELQUES RESSOURCES

■ Centre de référence du grand Montréal

Renseignements sur les ressources de la région de Montréal
Site internet : www.info-reference.qc.ca
(514) 527-1375

■ En Marge 12-17

Services d'intervention, consultation et hébergement dépannage (trois nuits) pour filles et garçons de 12 à 17 ans, hébergement court terme (30 à 60 jours) pour garçons et filles de 16 à 17 ans
(514) 849-7117

■ Parent En Marge de la Rue

Services d'intervention et de consultation pour les parents de jeunes fugueurs
(514) 849-5632

■ Refuge des jeunes

Dépannage et hébergement à court terme (maximum un mois) pour garçons de 17 à 25 ans
(514) 849-4221

■ Le Bunker

Service d'hébergement de dépannage pour filles et garçons de 12 à 19 ans
Site internet : www.danslarue.com
(514) 524-0029

■ Chez Pops

Hébergement à court terme et centre de jour pour filles et garçons, jusqu'à 25 ans
Site internet : www.danslarue.com
(514) 526-POPS (7677)

■ L'Anonyme

Unité d'intervention mobile : distribution de condoms, échanges de seringues, prévention ITS/VIH, intervention et référence pour garçons et fille de 12 à 30 ans
(514) 236-6700

■ Spectre de rue

Services pour jeunes de la rue : centre de jour, accompagnement et référence
Site internet : www.cam.org/~spectre/
(514) 524-5197

■ Suicide-Action Montréal

Services d'aide, de soutien et de référence, 7jrs/7, 24hrs par jour
(514) 723-4000

■ Passages

Dépannage et hébergement à court terme pour filles de 18 à 30 ans
(514) 875-8119

■ Projet T.R.I.P.

Services d'intervention en toxicomanie et délinquance pour garçons et filles de 10 à 20 ans
(514) 596-7718

■ Plein milieu

Travail de rue (Plateau Mont-Royal), soutien, accompagnement et référence pour tous
(514) 524-3661

■ P.I.A.M.P

Projet d'intervention auprès des mineur(e)s prostitué(e)s
(514) 284-1267

■ Séro Zéro

Services d'intervention pour jeunes prostitués, centre de jour, accompagnement et référence
Site internet : www.sero-zero.qc.ca
(514) 529-7777

■ Stella

Services d'information, soutien, référence pour les travailleuses du sexe
Site internet : www.chezstella.org
(514) 285-8889

■ PACT de rue

Services pour les jeunes de la rue : écoute, support et accompagnement
(514) 278-9181

■ Centre Dollard-Cormier, programme jeunesse

Services d'accueil, suivi, soutien, accompagnement, référence, évaluation, travail de milieu et hébergement à court terme pour garçons et filles de moins de 21 ans aux prises avec problèmes de consommation et pour leurs parents
Site internet : www.centredollardcormier.qc.ca
(514) 982-4531

■ Drogue : aide et référence

Renseignements sur les services en toxicomanie offerts à Montréal et au Québec
Ste internet : www.info-reference.qc.ca/drogue.html
(514) 527-2626

